**Les Ateliers de la Biodiversité 2018-2019**



 **Rapport au Gouvernement et
au Parlement wallon

25 avril 2019**



# Préface

Que nous soyons aisés ou de condition modeste, nous sommes tous concernés par les enjeux qui pèsent sur la biodiversité, la diversité du vivant. Et ces enjeux sont importants !

Sur un temps très court, quelques dizaines d’années, l’humanité assiste à un véritable effondrement du vivant. Cet effondrement conjugué aux changements climatiques constitue un prélude dramatique à des extinctions massives. En France, les scientifiques constatent un effondrement des oiseaux communs dans les terres agricoles : -30% en 12 ans. En Allemagne, une étude a montré un important effondrement des insectes volants : -75% en 27 ans. Les chiffres disponibles pour la Wallonie ne sont pas meilleurs.

Les scientifiques ont montré que le principal facteur à l’origine de ces effondrements récents prend son origine dans les activités humaines. Même si l’humain n’est bien évidemment pas responsable de tout, il y a eu d’autres crises dans le passé bien qu’elles se soient produites à des vitesses beaucoup moindres qu’actuellement, l’Homme est devenu, aujourd’hui, une « *arme de destruction massive du vivant*» (Nicolas Hulot dixit) par imprévoyance, arrogance et cupidité.

Après avoir détruit les forêts pour produire de l’énergie, du jour au lendemain, sans se poser de question, l’Homme est allé chercher et a remis dans le système des gisements entiers de charbon et autres énergies fossiles que le système terre avait mis des centaines de millions d’années à stocker. Nous surexploitons, nous déplaçons des espèces perturbant totalement les écosystèmes dans lesquels elles se retrouvent et parvenons, aujourd’hui, à tant impacter la planète par nos activités qu’une nouvelle ère géologique a été proposée sur base des bouleversements induits : l’anthropocène.

Et pourtant, nous ne pouvons nous passer du vivant. La santé des mers, la fertilité des sols en dépendent. Nous avons tous, en chacun d’entre nous, un petit océan : la composition de notre sang est, en effet, très proche de celle des eaux d’un estuaire. Notre corps héberge des millions de micro-organismes avec qui nous vivons en symbiose la plupart du temps. Nous ne mangeons que du biologique, nous ne coopérons qu’avec du biologique. Chaque fois que l’Homme agresse le vivant, il s’agresse lui-même. Et nous nous sommes, nous-mêmes, dénommés « *sapiens* » ! Il nous faut donc un grand sursaut.

Nous avons des défauts mais nous avons aussi des bons côtés. Il est possible d’inverser la tendance. Nous pouvons respecter la nature et restaurer ce qui a été détruit. Il nous faut absolument modifier nos comportements pour préserver le vivant : arrêtons le productivisme alimentaire, supprimons le recours aux pesticides et engrais de synthèse, économisons les ressources en eau, stoppons la surexploitation des forêts, la surpêche et le massacre des grands mammifères, modifions nos modes de production et de consommation pour prévenir les pollutions de toutes sortes, en ce inclus les émissions de CO2 et de méthane, responsables des changements climatiques,etc.

Pour faire évoluer les comportements, l’émotion est fondamentale, de même que le plaisir. Il faut faire rêver, apporter l’espoir, en particulier auprès des jeunes. Il nous faut retrouver ces liens affectifs et spirituels que nous inspirait la nature autrefois, ré-harmoniser l’humain avec le vivant.

La nature peut aussi nous inspirer. L’économie de la vie, notamment, est remarquable : le vivant ne maximise jamais, la nature optimise en permanence les coûts et les profits. Le capitalisme ultralibéral non encadré actuel s’effondre parce qu’il ne tient pas compte des réalités écologiques. S’inspirer du vivant pour faire évoluer notre agriculture est l’une des premières mesures à mettre en place afin d’augmenter notre capacité de résilience car « *vous ne pouvez pas résilier si vous êtes morts !*».

L’exemple doit venir d’en haut, il faut que les gens qui ont le pouvoir de changer les choses le fassent. Mais l’action individuelle a ses limites, le problème doit être réglé au niveau systémique. Dans ce sens, il importe que les gouvernements placent ces questions tout en haut de l’agenda politique. Le problème étant global, il faut une révolution globale. Cela doit devenir la priorité des priorités. Il faut une forte implication de la population pour demander cela.

La puissance humaine est grande. Elle revêt toutefois un caractère ambivalent et il nous revient de l’employer à bon escient. Comme le disaient Albert Einstein et Martin Luther King : « Le monde ne va pas mal des méchants ou des stupides, il va mal des gens « *comme nous* » qui les laissons faire ». N’acceptons plus de nous laisser préparer un monde insoutenable. Réagissons ! Passons maintenant de *Homo sapiens* à *Homo faber*! Edgar Morin nous encourage à nous « ré-écologiser » !

S’il est réel que la situation est préoccupante, et que nous ne prenons pas suffisamment en compte ces deux grandes questions présentes que sont, d’une part, l’effondrement du vivant et, d’autre part, la rapidité et l’accélération du changement climatique, nous pouvons encore changer et faire en sorte que ce futur probable que l’on nous promet, ne se produise pas et cela dépend totalement de nous !! Mais il ne nous reste pas beaucoup de temps et les jeunes ne s’y sont pas trompés : alors épaulons-les sur leur envie de changer ! Mettons en priorité, la lutte contre le gaspillage, la sobriété, le partage, l’équité, la justice sociale, l’humilité… Finalement empathie et amour !

Comme ce fut le cas en France avec le Grenelle de l’Environnement, ces Ateliers de la Biodiversité sont une excellente opportunité pour agir à la mesure des défis qui se posent. Je vous engage à vous en saisir et vous souhaite un excellent travail !

***Gilles Boeuf****, biologiste, écologue, océanographe, ancien président du Museum National d’Histoire Naturelle à Paris, professeur invité au Collège de France, professeur à la Sorbonne et président du Conseil scientifique de l'Agence française pour la Biodiversité.*

# Remerciements

Les organisateurs tiennent à remercier le Ministre wallon de la Nature pour sa confiance dans la co-organisation des Ateliers de la Biodiversité.

Ce rapport est le fruit d’un véritable travail collectif ayant impliqué de très nombreux acteurs. Nous tenons à les remercier très chaleureusement pour leur participation et leur implication très souvent passionnée. Nous remercions en particulier les panélistes de la soirée d’ouverture du 10 décembre 2018, Gilles Boeuf et Roseline Beudels-Jamar, les orateurs de la journée de lancement du lendemain ainsi que les intervenants ayant permis une mise en contexte approfondie en introduction des différents ateliers organisés au printemps 2019. Nous souhaitons également souligner ici l’important travail réalisé par les membres du comité scientifique en accompagnement du processus. Un tout grand merci à eux pour leur mobilisation !

# Cadre de travail et déroulement du processus

Les Ateliers de la Biodiversité ont été organisés à l’initiative du Ministre wallon de la Nature, de l’Agriculture, de la Ruralité, du Tourisme et du Patrimoine, René Collin. En cette fin de législature, le Parlement wallon devait en effet aborder une résolution parlementaire relative à l’urgence de l’action en matière de biodiversité. Le Ministre a, alors, annoncé son intention d’organiser un **large processus participatif afin de produire des recommandations politiques en faveur de la biodiversité** et de permettre aux parlementaires et à l’administration de s’approprier les conclusions de ce processus afin qu’il puisse vivre au-delà de cette législature.

L’administration a souhaité mettre en œuvre ce processus en partenariat avec le secteur associatif. La mission a donc été co-organisée par la Direction de la Nature et des Espaces verts du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et la Fédération Inter-Environnement Wallonie. Il s’est également avéré important d’assurer la neutralité de l’animation notamment pour ne pas interférer dans le processus de coproduction des participants. Espace-Environnement a été mandaté à cet effet et a soutenu la conception des processus participatifs et réalisé leur animation.

Le processus des Ateliers de la biodiversité s'est articulé en 4 temps : une **soirée d’ouverture** (10 décembre 2018) avec pour vocation de sensibiliser le grand public, une j**ournée de lancement** (11 décembre 2018) pour permettre aux participants de s’approprier le sujet et de produire des enjeux par thématiques. Ces enjeux ont ensuite été priorisés lors d’un sondage en ligne et consolidés par un comité scientifique. Lors des **Ateliers thématiques** (mi-février - fin mars 2019), les participants ont produit des recommandations au départ des enjeux consolidés. Le processus des ateliers se termine par une **matinée de clôture** (26 avril 2019).

Afin de garder un regard critique sur le processus et ses productions, un **Comité scientifique** a été institué, regroupant des scientifiques avec des compétences diversifiées et transversales sur la biodiversité tout en provenant d’institutions représentatives de la Communauté Wallonie-Bruxelles. La composition du comité scientifique est reprise ci-après. Il a été demandé au Comité scientifique de consolider les enjeux produits lors de la journée de lancement et d’identifier les pressions ou les impacts sur la biodiversité ne faisant pas l’objet de recommandations (les angles morts) et de sélectionner les recommandations les plus porteuses au regard de leur analyse des pressions et impacts sur la biodiversité. Le rapport scientifique sur le processus des ateliers sera annexé à ce rapport et présenté lors de la matinée de clôture.

Composition du comité scientifique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Daniel Bodson | Professeur émérite | UCL |
| Charles-Hubert Born | Professeur | UCL |
| Nicolas Dendoncker | Professeur | UNamur |
| Marc Dufrêne | Professeur | ULiège |
| Grégory Mahy | Professeur | ULiège |
| Sonia Vanderhoeven |  Experte | Belgian Biodiversity Platform, DEMNA (SPW) |

# Le déroulé

La **soirée d’ouverture** des ateliers de la biodiversité s’est engagée avec la projection du film *« La terre vue du cœur »* en présence d’un très large public. À travers ce documentaire, Hubert Reeves et Frédéric Lenoir, notamment, nous y interpellent sur notre relation à la nature, la crise de la biodiversité et notre responsabilité. La projection a été suivie d’un débat avec Gilles Bœuf, président du Comité scientifique de l’Agence française de la biodiversité et Roseline Beudels-Jamar, responsable de l'unité Biologie de la conservation de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et présidente du WWF Belgique.

La **journée de lancement** a été initiée par une conférence inaugurale intitulée *“Biodiversité“ : l’urgence sociétale d’un nouveau rapport à la nature”* par Gilles Bœuf en vue de prendre un peu de hauteur et d’apporter un éclairage international. Les éléments clés de son intervention sont synthétisés dans la préface de ce rapport.

Cette intervention fut suivie d’une session *“Des acteurs et des actions en faveur de la biodiversité”* dont l’objectif était de montrer que chacun peut être partenaire d’une dynamique de développement de la nature mais aussi que la nature peut être un partenaire du développement. Dans leurs interventions, les orateurs ont expliqué en quoi la nature constituait une ressource pour leur secteur d’activités à travers des exemples inspirants d’actions entreprises et leurs résultats. Les synthèses des différentes interventions qui ont émaillé cette session sont développées ci-après.

La seconde session portait sur *“L’état de la biodiversité et la résilience des écosystèmes”*. Son objectif était d’interroger l’état de santé des écosystèmes et leur contribution à la prospérité du territoire wallon et au bien-être de ses habitants. Sur base de l’analyse des indicateurs de l’état de conservation des espèces et des habitats, les orateurs se sont efforcés de tirer des conclusions en termes de résilience du territoire et de capacité des écosystèmes à fournir un bouquet équilibré de services. Ils ont mis en avant les facteurs explicatifs clés à la base des états de conservation et les principaux leviers à activer pour des écosystèmes équilibrés. Les synthèses relatives aux 3 milieux retenus - le réseau écologique, l’espace agricole et forestier - sont développées ci-après.

La table ronde qui a ouvert la session de l’après-midi fut l’occasion pour la salle de questionner les intervenants de la matinée. Après ce débat, l’après-midi fut principalement consacré à un travail en atelier dont l’objet principal était la production d’enjeux autour de 9 thématiques préalablement identifiées. Ce processus a permis de produire 109 enjeux « bruts » pour les 9 thématiques.

Les participants à la journée du 11 décembre ont, ensuite, été invités à prioriser les enjeux via un sondage en ligne sur un site internet dédié. Sur base de la priorisation résultant du sondage en ligne et du souhait de produire des enjeux spécifiques, le Comité scientifique a reformulé et synthétisé les enjeux en 44 enjeux distincts, de 5 à 7 selon les thématiques. Les enjeux relatifs à la stratégie ont été réinjectés dans l’atelier relatif à la Gouvernance.

## De la mi-février à la fin mars, les 8 ateliers thématiques ont été déployés sous le format d’une demi-journée et d’une journée pour les thématiques plus importantes liées à l'agriculture, les forêts et la gouvernance. Ces ateliers se sont déroulés en 3 phases : une courte introduction par un intervenant externe, un temps d'appropriation et d’analyse des enjeux et un temps pour la production des recommandations.

* 20 février Réseau écologique
* 27 février Milieux urbanisés
* 28 février Tourisme et bien-être
* 11 mars Plans, projets & évaluation des incidences
* 13 mars Agriculture
* 18 mars Forêt
* 20 mars Education
* 27 mars Gouvernance et stratégie

La matinée de clôture sera l’occasion de faire une restitution du processus et de ses résultats aux participants et aux intervenants à travers une synthèse des recommandations produites et l’avis du comité scientifique. La matinée s’achèvera par un débat politique sur l’enjeu de la biodiversité.

# La méthodologie

L’objectif des Ateliers est de produire, à travers un large processus participatif, des recommandations au politique et à l'administration en faveur de la biodiversité. Il ne s’agit donc pas de produire du consensus autour des recommandations, il appartiendra au politique de se réapproprier ce travail, de déterminer son ambition et d’arbitrer sur les principes devant orienter la politique en matière de biodiversité. De ce fait, la méthodologie utilisée a eu pour vocation de créer du dialogue et de la coproduction autour de recommandations mais n’a pas cherché à créer du consensus. Pour s’assurer d’une production de recommandations diversifiées et prenant en compte les perceptions des différentes parties prenantes, leur implication dans le processus fut un point d’attention des organisateurs.

### L’implication des parties prenantes

Un très large public a été invité à la journée de lancement, incluant les principales fédérations sectorielles concernées, les associations environnementales, les structures actives sur le terrain, les administrations des différents niveaux de pouvoir, le secteur de la recherche et le politique. L’invitation a également été diffusée sur les réseaux sociaux.

Lors de la journée de lancement, 272 personnes ont contribués aux différents pré-ateliers thématiques, dans des proportions assez différentes selon le type de parties prenantes comme l’illustre le tableau ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Collège |  | Nbre |
| Recherche | Chercheurs, universités, bureaux d’étude, scientifiques du DEMNA, CRA-W, ... | 53 |
| ONG | Associations environnementales et socio-récréatives (pêcheurs…) | 55 |
| Gestionnaires  | Fédérations sectorielles et gestionnaires (agriculteur, forestier, …) | 18 |
| Administration | Personnel administratif (Région, communauté, commune, …)  | 93 |
| Acteurs territoriaux  | Les structures d’encadrement (parcs naturels, contrats de rivières, Natagriwal, GAL, SRFB,…), mandataires politiques  | 53 |
| **Total** |  | **272** |

Pour favoriser un équilibre, en termes de représentation des différentes sensibilités dans la suite du processus, les participants (voir [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/participants-aux-ateliers-de-la-biodiversite-en-2019.pdf?ID=40182&saveFile=true)) ont été regroupés en 5 collèges : le secteur de la recherche, les ONG, les gestionnaires, l’administration et les acteurs territoriaux selon les critères relevés dans le tableau ci-avant. Au regard des moyens disponibles en termes d’animation et pour garantir la qualité du processus, dans la suite du processus, tous les participants ont été invités à l’atelier thématique pour lequel ils étaient inscrits lors de la journée de lancement. Les organisateurs ont ensuite, sur base de la composition en collège, identifiés des personnes ou des structures pertinentes (sur base de leur second choix notamment) pour arriver à un équilibre en termes de représentation des sensibilités. 50 à 100 personnes ont donc été invitées à chacun des ateliers thématiques dans des proportions identiques pour chacun des collèges. Les représentations effectives par collège sont détaillées dans le compte rendu des ateliers. Nous avons dû néanmoins constater une grande variabilité de représentation selon les thématiques et une plus faible représentation du collège des gestionnaires et des acteurs territoriaux.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  Ateliers | Collège | Total |
| Acteurs territoriaux | Adminis-trations | Gestion-naires | ONG | Recher-che |
| AT, plans, projets & EIE | 2 | 8 | 1 | 2 | 0 | 13 |
| Tourisme et bien-être | 2 | 5 | 3 | 3 | 1 | 14 |
| Milieux urbanisés | 3 | 4 | 0 | 7 | 3 | 17 |
| Education | 2 | 5 | 1 | 8 | 1 | 17 |
| Gestion forestière | 3 | 9 | 4 | 4 | 3 | 23 |
| Gouvernance et stratégie | 1 | 11 | 1 | 6 | 5 | 24 |
| Réseau écologique | 5 | 5 | 0 | 9 | 7 | 26 |
| Agriculture | 6 | 13 | 4 | 3 | 5 | 31 |
| Total général | 24 | 60 | 14 | 42 | 25 | **165** |





# Cadrage des thématiques

Au regard du temps disponible lors de la journée de lancement et de la nécessité de produire des enjeux, les organisateurs ont déterminé des thématiques tout en offrant la possibilité aux participants d’en suggérer d’autres. Les thématiques ont été déterminées sur base des compétences wallonnes, au départ d’une approche territoriale ou sectorielle et sur base de questions plus transversales.

* Biodiversité & gestion forestière
* Biodiversité & agriculture
* Biodiversité & milieux urbanisés
* Biodiversité & réseau écologique
* Biodiversité & tourisme et bien-être
* Biodiversité & aménagement du territoire, plans, projets & évaluation des incidences
* Biodiversité & éducation
* Biodiversité, comment améliorer sa gouvernance ?
* Quelle stratégie pour la biodiversité ?

Les thématiques de la consommation et de la production secondaire ou liée à la CITES n’ont pas été reprises dans la mesure où il s’agissait de compétences principalement fédérales. Le réseau hydrographique ayant un rôle central dans le réseau écologique, il n’a pas été retenu comme une thématique particulière. Le choix des thématiques offrait également plusieurs portes d’entrées pour de mêmes enjeux, notamment en ce qui concerne l’éducation et la gouvernance par rapport aux thématiques sectorielles.

## Production des enjeux

Lors des pré-ateliers qui se sont tenus l’après-midi de la journée de lancement, les participants ont identifié les enjeux prioritaires. La méthode qui a été utilisée dans les différents groupes est la technique des “boules de neige”. C’est une méthode de maturation progressive des propositions. Chacun produit individuellement 3 à 4 propositions d’enjeux. Ensuite, en association avec une autre personne, ils échangent par 2 sur leurs propositions respectives. Ils s’accordent pour retenir 5 propositions. Ensuite, ces 2 personnes se regroupent avec 2 autres et reproduisent la même démarche. Ils se mettent d’accord pour retenir 8 propositions. Finalement, 2 groupes de 4 fusionnent, se présentent mutuellement les propositions et s’accordent sur 8 propositions. Ce processus est rythmé par l’animateur, de façon à maintenir la concentration des participants et limite les digressions dans les discussions. Les productions de chacun des groupes sont rassemblées et présentées au reste de l'assemblée.

Ce processus a permis de produire 109 enjeux « bruts » pour les 9 thématiques. Un sondage en ligne (par l’intermédiaire du programme Padlet) a ensuite été proposé aux participants à la journée de lancement afin de prioriser les enjeux. Le Comité scientifique a enfin bonifié et validé les “enjeux bruts” produits et priorisés lors du sondage pour baliser le travail en atelier. Il s’est agi principalement d’éviter de doubles occurrences, des enjeux inclus dans un enjeux plus méta ou des recoupements trop importants. Certains enjeux ont donc été clarifiés et reformulés, avec quelques ajouts pour prendre en compte des éléments oubliés. Il en résulte 44 enjeux à traiter en ateliers, soit de 5 à 7 enjeux par atelier.

### Production des recommandations

En vue de produire des recommandations et mesures opérationnelles à l’attention des élus et des administrations, sur les enjeux sélectionnés, des ateliers de coproduction ont eu lieu entre février et mars 2019. Parmi les 8 ateliers, 5 ont été organisés sous le format d’une demi-journée (réseau écologique; éducation; santé et bien-être; plans et projets; milieux urbanisés) et 3 durant une journée (agriculture; forêt; gouvernance et stratégie). Cette différenciation s’explique notamment par l’ampleur des matières à traiter et du temps nécessaires aux parties prenantes pour dialoguer, et potentiellement, identifier des convergences de points de vue. Pour chacun, un intervenant externe a été sollicité afin de mettre à niveau les participants. Il s'agissait, en 20 à 30 minutes, de rappeler le lien entre la thématique et la biodiversité ou l'état de la biodiversité et ensuite d'introduire les enjeux traités en atelier par des éléments de compréhension et d’analyse le plus factuel possible.

Les participants aux ateliers ont été répartis en sous-groupes de 4 à 6 personnes, représentant la diversité des sensibilités présentes en fonction du collège auquel ils étaient rattachés. Sur base de l’introduction faite par l’intervenant, chaque sous-groupe a contribué au diagnostic de l’enjeu via une analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM). L’inventaire des atouts et opportunités pour soutenir le déploiement de l’enjeu permet d’interroger les options possibles pour en tirer parti. À l’inverse, l’inventaire des faiblesses et menaces, défavorables au déploiement de l’enjeu, peut contribuer à les minimiser ou les contourner. L’analyse partagée avait pour objectif de créer du dialogue entre les participants et de générer une compréhension commune de l’enjeu. Chaque table a pu contribuer à l’analyse AFOM de 2 enjeux lors des ateliers d’une demi-journée et de 3 enjeux lors des ateliers d’une journée. Les analyses AFOM ont été transcrites intégralement en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/ateliers-biodiversite-afom.pdf?ID=40186&saveFile=true).

Les participants ont ensuite été invités à produire individuellement et en sous-groupes des recommandations sur 2 enjeux, pour les ateliers d’une demi-journée, et sur tous les enjeux, pour les journées complètes. Les analyses AFOM servant de base aux réflexions, les recommandations produites ont ensuite été traitées par sous-groupe. Il s'agissait de regrouper les actions similaires, de les retranscrire dans un tableau en ligne pour les évaluer sur base d’une grille multicritère et, si nécessaire, de les bonifier. Les 5 critères d’évaluation ont été proposés pour permettre aux participants d’évaluer les propositions de manière relativement objective et sur cette base de les améliorer. Les 5 critères d’évaluation des recommandations étaient : son impact sur la préservation/ restauration de la biodiversité, son efficacité par rapport à l’enjeu concerné, son acceptabilité par les acteurs, sa maîtrise par les pouvoirs publics et le coût financier total de l’opération pour le pouvoir public.

### Synthèse des recommandations

Un ensemble de 416 recommandations a été produit pendant les 8 ateliers thématiques. Le temps disponible n’a pas toujours permis le travail de bonification escompté et ne permettait pas d’identifier en atelier les éventuelles redondances entre recommandations formulées pour des enjeux différents. Pour structurer le répertoire des recommandations, nous avons utilisé une typologie, basée sur leur nature : réglementaire, stratégie, organisation et gouvernance … Cette classification nous a permis de regrouper toutes les recommandations produites par thématique et d'en faire la synthèse.







# Espoirs pour la biodiversité

En tout début de processus, les participants ont été invités à formuler leurs espoirs pour la biodiversité en Wallonie. Les réponses ont été compilées en un nuage de mots qui fait l’objet de l’image de couverture du présent rapport. En substance, on peut en retenir les aspirations suivantes :

Un changement profond – Un réveil des consciences – Une priorité politique, un enjeu transversal – Une stratégie forte – Des objectifs ambitieux – Des actions rapides et concrètes – Des réglementations, des financements et des moyens humains à la hauteur des enjeux – Prise en compte des services écosystémiques dans les décisions – Pédagogie, accompagnement, incitation – Des acteurs sensibilisés, impliqués, mobilisés – L’érosion de la biodiversité enrayée – Des espaces protégés et gérés durablement – Des zones noyau interconnectées – Des habitats restaurés – Une capacité d’accueil renforcée partout – Des écosystèmes diversifiés et fonctionnels – Un territoire résilient – Une reconnexion avec la nature – Le Jardin d’Éden

# “Biodiversité“ : l'urgence sociétale d'un nouveau rapport à la nature

Après l’allocution du ministre Collin (voir aussi l’[interview accordée à RTC Tele Liège](https://www.rtc.be/video/info/environnement/rene-collin-la-biodiversite-ne-mobilise-pas-encore-assez-_1500350_325.html)), la dynamique des Ateliers de la Biodiversité a été lancée avec une intervention percutante de Gilles Bœuf, président du Conseil scientifique de l’Agence française pour la biodiversité qui signe la préface de ce rapport en y reprenant les points essentiels de son discours.

> La [présentation de Gilles Bœuf](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/1-gilles-boeuf.pdf?ID=39704&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la biodiversité en Wallonie

# Des acteurs et des actions en faveur de la biodiversité

## Le Réseau Wallonie-Nature, un réseau multi-acteurs

*Layla Saad, Attachée qualifiée, Direction de la Nature et des Espaces verts du Service public de Wallonie. Elle coordonne la cellule du « Réseau Wallonie Nature » au sein de l’administration régionale.*

La biodiversité n’est pas qu’une histoire d’espèces remarquables. Elle concerne l’ensemble des formes vivantes, y compris les plus ordinaires. La biodiversité ordinaire est celle qui nous entoure. Elle n’est ni menacée, ni domestiquée, ni exploitée. Pourtant elle représente 80 % des espèces présentes sur la planète.

La prise en compte de la biodiversité ordinaire impose de modifier les outils et les concepts qui ont prévalu pendant des décennies en matière de protection et de conservation de la nature. Si la biodiversité remarquable ou extraordinaire est gérée par un acteur unique ou prépondérant, la biodiversité ordinaire est investie par une multitude d’acteurs aux aspirations et aux perceptions différenciées

C’est la nature ordinaire qui « fournit le plus de ressources à l’humanité ». L’approche de la biodiversité par les services écosystémiques, qui cherche à mettre en évidence les valeurs de la biodiversité (valeur patrimoniale mais aussi économique), a souligné l’importance des ressources issues de l’utilisation de la biodiversité. C’est avant tout la biodiversité ordinaire, courante, qui fournit l’essentiel des services de régulation (séquestration du carbone, qualité de l’air et de l’eau), des services d’approvisionnement (bois, gibier, produits non ligneux, etc…) et des services culturels (valeurs récréatives et touristiques, dimensions esthétiques et sentimentales…).

La conservation de la Nature a évolué d’une protection locale vers l’intégration de la notion de services écosystémiques. La protection locale très ciblée de milieux et espaces naturels (avec interdiction de la plupart des activités humaines) concrétisée sur le terrain par l'approche des réserves naturelles, est utile mais insuffisante, car ne protégeant pas les réseaux écologiques aux échelles biogéographiques.

Des stratégies dites *« intégrées »*, plus holistiques, qui tentent de rendre globalement compatibles les activités humaines et le maintien de la biodiversité par la sensibilisation et en responsabilisant les groupes et individus ont dès lors été développées.

Le Réseau Wallonie Nature est un exemple de ce type d’approche, propre à la Wallonie. Le RWN est un réseau d’acteurs et d’actions, menées sur tout le territoire wallon, avec l’appui de la région, et avec pour objectif le développement de la nature.

La démarche présente 2 particularités :

* L’adhésion des acteurs au réseau
* Des engagements volontaires des acteurs dans des projets en faveur de la biodiversité

Parmi les actions du réseau, on pourra citer l’opération fauchage tardif des bords de route, l’opération combles et clochers, les Parcs Naturels, le Plan Maya, les PCDN, Cimetière Nature ... Pour mener à bien ces actions, les acteurs sont accompagnés dans leur démarche et parfois soutenus financièrement.

La mobilisation de tous les acteurs individuels et collectifs dans la préservation de la biodiversité est le message-clef des objectifs d'Aichi de la convention sur la diversité biologique au niveau mondial, plaçant cet enjeu en tête des objectifs opérationnels. Il s'agit bien de mettre l'ensemble de la société en mouvement de manière cohérente, en améliorant la prise de conscience de chacun, en explicitant les enjeux et favorisant leur appropriation individuelle et collective.

La biodiversité devient alors authentiquement diversité : diversité d’acteurs, de valeurs, de projets, et c’est cette diversité globale qu’il convient de considérer et pas uniquement une diversité biologique

> La [présentation de Layla Saad](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2-layla-saad.pdf?ID=39705&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la biodiversité en Wallonie

## De la contrainte à l'opportunité, l'exemple de la carrière BRS à Comblain-au-Pont

*Alexandre SNEESSENS, coordinateur du Life in Quarries pour la FEDIEX, la Fédération de l’industrie extractive*

Depuis mai 2012, une charte concernant la biodiversité dans les carrières en Wallonie a été réalisée avec le concours DNF avec pour objectif de sensibiliser le secteur à l’intérêt des carrières pour la biodiversité et de servir de support de formation. De nombreuses questions subsistaient néanmoins sur les actions concrètes qui pouvaient être menées. Ce désir d’actions concrètes a été le moteur pour l’introduction d’un projet LIFE au bénéfice de la biodiversité dans les carrières en activité en Wallonie. Le programme a débuté en octobre 2015 et dont la fin est prévue pour l’automne 2020 avec un budget important de plusieurs millions d’euros cofinancé par la Commission européenne, la Région wallonne et les carrières.

Trois objectifs principaux sont poursuivis par le projet :

* réaliser des actions concrètes et former les intervenants de 26 carrières réparties sur le territoire wallon pour la mise en œuvre de principes de gestion favorable à la biodiversité ;
* développer un concept légal novateur permettant la gestion dynamique de la nature pionnière dans les carrières en exploitation ;
* communiquer et diffuser les outils développés en vue de promouvoir une gestion adéquate des habitats naturels présents dans les carrières.

La carrière de Belle-roche à Comblain-au-Pont représente un exemple de site intégré au projet. Après la réalisation d’un inventaire, un plan d’action visant notamment à augmenter le nombre de points d’eau dans la carrière a été établi. Le système d’exhaure a ainsi été mis à profit pour l’alimentation en eau de toute une série de mares ayant été creusées dans la roche avec des résultats tout à fait encourageants, notamment pour le crapaud accoucheur, sans entraîner de coûts supplémentaires importants pour l’exploitant.

> La [présentation de Alexandre Sneessens](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/3-a-sneessens.pdf?ID=39706&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Des sols agricoles vivants, les savoirs anciens et nouveaux gages pour la biodiversité

*Claude Henricot, exploitant agricole à Corbais*

Claude Henricot est agriculteur dans le Brabant wallon. Il y exploite une ferme où une centaine d’hectares sont cultivés en grandes cultures classiques (blé, orge, pois, pommes de terre, lin, colza, épeautre) et deux hectares sont dédiés au maraîchage.

Constatant que la terre devenait de plus en plus difficile à travailler et ce, malgré un matériel de plus en plus puissant impliquant une consommation toujours plus grande en carburant, Claude Henricot a décidé de changer son fusil d’épaule, d’abandonner l’usage de la charrue et de faire de la vie du sol son alliée dans la production. Il a ainsi accordé de plus en plus d’intérêt à la quantité de matière organique restituée au sol et a diminué l’emploi de pesticides. En effet, 80% de l’activité organique du sol se situe dans les 10 premiers centimètres et la vie du sol est donc extrêmement sensible aux traitements de surface : impacts du matériel roulant et des intrants, aussi bien pesticides qu’engrais.

Alors qu’il n’était pas soutenu dans sa démarche par les grandes institutions faisant autorité en agronomie, Claude Henricot a néanmoins persévéré dans cette voie avec l’appui de Frédéric Thomas, notamment. La continuelle remise en question des pratiques et nouvelles techniques ainsi que les riches échanges entre fermiers au sujet de la problématique de la conservation de la vie du sol lui ont permis de progresser nettement et de renforcer considérablement la fertilité de ses sols. Après 18 ans de non-labour, les taux de matières organiques dans ses sols ont pratiquement doublé, sans changement notable dans les apports en matières organiques, favorisant ainsi la présence de nombreux lombrics qui, de manière imagée, constituent à présent sa nouvelle charrue.

L’une des pratiques clés après récolte consiste à toujours maintenir un couvert végétal pour protéger le sol du soleil et des affres du climat, de manière à réduire l’érosion. Une autre pratique importante consiste à diversifier le nombre de plantes implantées : légumineuses, graminées, crucifères, etc. Comme le clame Claude Henricot : « plus vous avez de diversité au-dessus, plus vous avez de diversité en dessous ! ». De plus, pour un recyclage direct de la matière organique, sans employer ni charrue ni herbicides, un système de pâturage des engrais verts par des moutons a été mis en place.

Outre les résultats positifs sur la vie des sols, l’application de ces façons culturales a permis de diminuer de plus de 50 % la consommation de l’exploitation en gasoil. L’application de ces façons culturales a également permis de supprimer les apports en phosphore et en potasse, sans impact négatif notoire sur les résultats des analyses de terre (des réserves sont disponibles dans tous les éléments), ce qui témoigne de l’existence de processus permettant le maintien de l’autofertilité des sols.

Les apports d’azote qui persistent seront progressivement supprimés dans le futur grâce au recours aux cultures associées de céréales et de légumineuses ainsi qu’en diversifiant les plantes au sein d’une même culture que l’on triera après récolte.

Pour que tout cela fonctionne, le sol doit être en pleine activité et les parcelles doivent accueillir les insectes auxiliaires maîtrisant les insectes ravageurs. Il faut donc leur créer des refuges, notamment en implantant des haies et des bandes enherbées. Des nichoirs sont alors aussi placés pour permettre l’accueil des oiseaux prédateurs des mulots et autres micromammifères appréciant aussi ces habitats.

Ces différentes actions ont permis aux exploitants de remporter une série de prix les encourageant à poursuivre dans cette voie prometteuse alliant intérêt économique et préservation de la biodiversité et du climat.

> La [présentation de Claude Henricot](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/4-claude-henricot.ppsx?ID=39707&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## S'inspirer des processus naturels : la sylviculture à couvert continu

*Christine Sanchez, Forêt Nature asbl*

Créée en 1989, l’association Pro Silva est une association internationale de forestiers publics et privés réunis autour du concept de sylviculture à couvert continu et proche de la nature. La sylviculture Pro Silva promeut une gestion forestière globale et multifonctionnelle visant une production rentable de bois de qualité tout en respectant les fonctions sociales et environnementales de la forêt. Les propriétaires et gestionnaires de l’association cherchent donc par-là à obtenir une alliance, une harmonie entre l’économie et l’écologie.

Concrètement, la gestion s’effectue à la fois à l’échelle de la forêt et à celle de l’arbre-individu. Les investissements en travaux, plantations, etc. sont réduits au minimum en s’appuyant sur les processus naturels et en développant les services écosystémiques à la recherche d’un équilibre dynamique mais qui reste stable.

L’idée de Pro Silva est d’« imiter la nature, hâter son œuvre ». Toutes les différentes phases du cycle de la forêt sont ainsi rassemblées au sein d’un même peuplement, depuis la phase de régénération jusqu’à la phase de vieillissement et même d’écroulement, en passant par les phases de croissance et de maturation. De même, le renouvellement des forêts est majoritairement assuré par la régénération naturelle, avec comme principe essentiel le mélange d’essences. La régénération peut cependant être renforcée et orientée par quelques plantations ponctuelles. Le semis ou les plantations sous couvert d’arbres adultes permettent notamment d’améliorer la forme de ces semis.

Parmi les arbres d’un peuplement, ce sont les gros bois qui lui procurent la plus grande partie de sa valeur, tant sur le plan économique qu’écologique. Il suffit ainsi de disposer de très peu d’arbres de haute qualité pour disposer de recettes financières suffisantes.

La mise en œuvre de ces principes fait l’objet d’une circulaire du DNF qui est obligatoire dans les bois domaniaux et fortement recommandée dans les bois communaux. Dans ce contexte, un réseau de compartiments pilotes (1 par cantonnement) a été mis en place et toute une série de formations ont été dispensées : formation sur la régénération naturelle en peuplement résineux et en chêne, formation au martelage, réalisation d’exercices de simulation et de mesures, etc. Des campagnes d’accompagnement sur triage ont également été mises en place.

Un des intérêts de la méthode est son universalité d’application : elle peut être mise en place au départ de n’importe quelle situation, y compris les mises à blanc et les plantations régulières.

> La [présentation de Christine Sanchez](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/5-c-sanchez-mode-de-compatibilite.pdf?ID=39710&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Les parcs naturels, des territoires d’expérimentation

*Nicolas Nederlandt, coordinateur de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie*

Les parcs naturels travaillent sur les trois composantes du développement durable. Le projet du Parc naturel des Plaines de l’Escaut présenté allie en particulier les intérêts écologiques et le développement social.

Le projet est parti de la volonté des communes du Parc de former et réinsérer des bénéficiaires du revenu d’intégration sociale au travers de chantiers nature et d’entretien du paysage pilotés par les communes du Parc. Les six CPAS du territoire ont ainsi mis à disposition des personnes sous contrat article 60 pour la constitution d’une équipe locale transcommunale de gestion des espaces naturels et des paysages.

Dans la pratique, un chef d’équipe au profil social mais aussi guide nature est financé par le Fonds européen LEADER pour encadrer l’équipe et organiser la formation continue des ouvriers sur 6 à maximum 18 mois (durée du stage article 60). Les travaux concernent la gestion de milieux naturels par la fauche avec exportation, la réouverture de milieux avec l’entretien des recrus ligneux, la taille de saules têtards, la création et l’entretien de mares, la création de fascines pour limiter l’érosion des sols agricoles, la pose de clôture autour de terrains gérés par éco-pâturage, la création d’éco-jardins, la lutte contre les plantes invasives et l’entretien des sentiers de randonnées et de caillebotis.

Commencé en 2016, le projet a fait ses preuves avec plus d’une dizaine de personnes formées et 3 à 4 personnes engagées en sortie de projet auprès des communes concernées ou de privés intéressés.

Pour la réussite du projet la qualité du chef d’équipe s’est avérée déterminante de même que la prise en compte de son coût dès la mise en place du projet. Les autres difficultés à surmonter concernent :

* les différences à surmonter entre les régimes de congés des différents CPAS ;
* l’harmonisation à instaurer entre les manières de travailler de tous dans le cadre de durées variables et relativement courtes de formation ;
* la gestion du turn-over continu entre les ouvriers.

En guise de conclusion, Nicolas Nerderlandt a souligné l’importance de l’énergie disponible pour la biodiversité et la nature, tout en insistant sur la nécessité de ne pas la galvauder. Il a ainsi appelé à la définition d’une stratégie avec des objectifs bien définis et des moyens pour les atteindre dans le cadre d’une approche transversale intersectorielle.

> La [présentation de Nicolas Nederlandt](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/6-n-nederlandt.pdf?ID=39708&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

# État de la biodiversité et résilience des écosystèmes

## Indicateurs clés de l’Etat de l’environnement wallon sous l’angle du réseau écologique

*Violaine Thiry de la Direction de l’Etat environnemental du SPW agriculture, ressources naturelles, environnement*

Les indicateurs sont de précieux outils de synthèse qui facilitent la compréhension de phénomènes complexes. Toutefois, ils n’enlèvent en rien la nécessité d’une approche plus analytique des problématiques environnementales. L’exposé fait état d’un ensemble d’indicateurs sélectionnés parce qu’ils sont illustratifs de l’état des composantes qui sous-tendent le réseau écologique et/ou parce qu’ils donnent une indication de la capacité du système à fournir des services écosystémiques.

Concernant la fragmentation des milieux favorables à la biodiversité, on constate un niveau de fragmentation plus important au Nord du sillon Sambre et Meuse. Ce niveau a progressé de 5,4 % entre 2001 et 2007. On constate par ailleurs une détérioration des connexions écologiques au sein de zones initialement très peu fragmentées, du fait principalement de la conversion des prairies permanentes en prairies temporaires ou en cultures.

En 30 ans, soit depuis la situation de 1985, l’artificialisation du territoire a progressé de 39 % avec une pression d’artificialisation maximale au cours des années ‘90, essentiellement du fait de l’expansion des zones résidentielles et ce, sur l’ensemble du territoire wallon.

La Wallonie présentait un taux d’imperméabilisation des sols de 7,2 % en 2007, un niveau trois fois plus élevé que la moyenne européenne (2,3 % en 2006). Une importante disparité s'observe à cet égard entre les différentes communes wallonnes.

Notons que la feuille de route pour une Europe efficace dans l’utilisation des ressources fixe pour objectif la suppression de toute augmentation nette de surface de terres artificialisées d’ici 2050.

Un autre facteur susceptible d’altérer la fourniture de services écosystémiques ainsi que la qualité des eaux concerne l’érosion hydrique des sols. L’érosion était considérée comme non soutenable pour 35 % des superficies agricoles sous cultures en 2015. Les pertes les plus élevées s’observent dans les zones de grandes cultures. Une tendance à l’amélioration semble se dessiner mais elle reste à confirmer sur le terrain. A cet effet, il conviendrait de poursuivre et renforcer les pratiques antiérosives et la mise en place de solutions curatives.

Pour ce qui concerne l’état des masses d’eau, d’après les évaluations pour la période 2010-2015, l’objectif européen d’atteinte du bon état visé pour 2015 n’a pas encore été atteint malgré une baisse des pressions sur la ressource et un assainissement à presque 90 % des eaux usées :

* 41 % des masses d’eau de surface étaient en bon ou très bon état écologique alors que l’objectif était de 51 % en 2015 (PGDH1) et est de 58 % pour 2021 (PGDH2) ;
* 61 % des masses d’eau souterraines étaient en bon état chimique alors que l’objectif était de 70 % en 2015 (PGDH1) et est de 67 % pour 2021 (PGDH2).

Il faut tenir compte du temps de latence nécessaire à la restauration de l’état des masses d’eau.

Pour ce qui concerne l’état de conservation des habitats et espèces d’intérêt communautaire *à l’intérieur et en dehors des sites Natura 2000*, les objectifs de bon état ne sont pas non plus atteints.

Les dernières données disponibles (2007-2012) indiquent un état de conservation défavorable pour 88 % des types d’habitats en région continentale et 96 % en région atlantique. Les facteurs principaux à l’origine de ce mauvais état de conservation varient selon les types d’habitats mais sont globalement liés à la pression d’urbanisation et d’artificialisation du territoire ainsi qu’à des pratiques de gestions inadaptées et/ou trop intensives dans les zones exploitées pour l’agriculture et la sylviculture.

L’état de conservation était par ailleurs défavorable pour 63 % des espèces concernées en région continentale et 71 % en région atlantique. Pour plus des ¾ des espèces, l’intensification des pratiques agricoles est en cause. S’ajoutent à cela les pressions relatives à la fragmentation et à la perte de connectivité des habitats, à l’urbanisation et à diverses sources de pollution, à l’intensification de la sylviculture, etc.

Pour progresser vers le bon état de conservation des habitats et des espèces d’intérêt communautaire, le gouvernement wallon a fixé, *au sein du réseau Natura 2000*, des objectifs de maintien ou de restauration des superficies et qualités des habitats d’intérêt communautaire et des habitats des espèces d’intérêt communautaire ainsi des objectifs de maintien ou de rétablissement des populations d’espèces, dans leur aire de répartition naturelle, d’ici à 2025.

Il reste cependant fondamental de mener également des actions en dehors des zones Natura 2000 car pour beaucoup d’habitats, une proportion importante des superficies se trouve en dehors de ce réseau et ne bénéficie pas d’une protection adéquate. C’est en tout cas la situation de tous les habitats agricoles ainsi que d’un certain nombre d’habitats forestiers.

> La [présentation de Violaine Thiry](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/8-v-thiry.pdf?ID=39709&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Faire de la biodiversité en enjeu de société majeur ?

*Marc Dufrêne, Professeur à l’Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech*

Pour faciliter la compréhension du sujet et la manière de l’aborder, on peut distinguer la biodiversité extraordinaire de la biodiversité ordinaire.

La biodiversité extraordinaire représente les joyaux de la biodiversité, c'est-à-dire les espèces et les habitats rares comme les tourbières ou les pelouses calcaires. Leur préservation nécessite de fortes mesures de protection. Or, actuellement, seuls 1 % du territoire wallon bénéficient d’un statut de protection découlant de la loi sur la conservation de la nature, soit quelque 100 m² par famille, ce qui est une faible proportion, même pour une zone densément peuplée puisque, à titre d’exemple, la Flandre fait nettement mieux. À ces sites s’ajoutent ceux repris dans le réseau Natura 2000 qui ne constitue pas en soi un réseau de protection. Une ambition que pourrait se doter la Wallonie d’ici 2030 serait d’atteindre 50 000 ha, soit 3 % du territoire sous un statut fort de protection.

La biodiversité ordinaire est celle de tous les jours, celle qu’on voit autour des cultures, autour des prairies, dans les milieux forestiers et même autour des villes. On l’apprécie beaucoup ou on l’apprécie moins de temps en temps. Cette biodiversité ordinaire et notamment la biodiversité cachée des sols, est également importante du fait de la grande quantité de services qu’elle nous rend en participant aux cycles du carbone, de l’eau et des nutriments.

Aux côtés des services de production de nourriture, d’eau, de biomasse, d’énergie, la biodiversité ordinaire assure en effet des services de régulation particulièrement utiles pour assurer la pollinisation et la dispersion des graines, l’épuration des milieux aquatiques et terrestres en diminuant l’impact des pollutions, pour lutter contre les inondations, les coulées d’eau boueuse et les effets des évènements extrêmes, pour assurer un important stockage de CO2, la régulation de l’humidité de l’air et de la température. La biodiversité ordinaire nous rend aussi de précieux services culturels avec toutes les valeurs patrimoniales associées en nous permettant de bénéficier d’agréables paysages et d’espaces de loisirs en plein air ainsi que d’une manne de sujets d’observation et d’études scientifiques.

La biodiversité est aussi fortement menacée par la manière dont l’Homme intervient dans les écosystèmes avec des impacts non négligeables sur notre cadre de vie, notre santé et notre sécurité.

La manière d’approcher la biodiversité en Wallonie reste empreinte de réflexes du passé avec à titre d’exemple un projet de décret de 2016 visant à faciliter la destruction de certains corvidés, une autre initiative en 2017 visant à réintroduire la tenderie, un projet finalement reporté de privatisation d’une partie des forêts wallonnes discuté en 2017, le rejet en 2018 par le Parlement d’une proposition de résolution qui avait pour but de défendre la biodiversité, bien que la discussion ait conduit à l’organisation de ces Ateliers de la Biodiversité, ce qui est très positif.

Il est parfois avancé que cette vision de la biodiversité en Wallonie est liée à sa forte densité de population (2 habitants à l’hectare) mais cet argument ne tient pas la route au regard de la relativement faible évolution observée à ce sujet sur les 100 dernières années et la densité a même diminué sur 45 % du territoire. Les pressions induites sont donc bien essentiellement liées à nos comportements.

Un autre argument parfois avancé également concerne le besoin d’augmenter la productivité des territoires. Pour ce qui concerne l’agriculture, on observe une augmentation linéaire de la taille des parcelles au cours du temps se produisant en parallèle d’une importante diminution du nombre d’exploitations agricoles, absorbant ainsi l’impact que cette diminution aurait pu avoir sur la surface agricole utile. Les données (françaises) relatives aux rendements montrent par contre un arrêt de la progression depuis les années 2000 accompagné de très fortes variations, y compris dans les prix des matières agricoles, avec des conséquences difficiles sur la viabilité économique des exploitations. La course aux rendements qui coûte par ailleurs très chère considérant la part importante du revenu des agriculteurs provenant des aides européennes, semble donc devenue inutile.

Par ailleurs, les espaces du territoire ne présentant pas les mêmes potentiels de productivité, les mêmes niveaux de rendements ne peuvent être attendus partout. En particulier, les sols sensibles et marginaux comme les sols alluviaux ou situés dans des zones en forte pente, les sols secs ou superficiels offrent des conditions extrêmement difficiles pour la production. Ces sols représentent 18 % du territoire wallon. Il serait sans doute plus intéressant d’y prévoir d’autres types d’activités potentiellement davantage rémunératrices que la production primaire.

Un autre argument encore serait de dire que les Belges ne disposent pas de suffisamment d’argent à consacrer à la nature. La crédibilité de cet argument tombe à l’examen des informations relatives aux dépenses annuelles des Belges pour le jardinage et les activités connexes (685 €/an en moyenne). Une partie de ces budgets pourrait ainsi utilement être consacrée au développement du patrimoine naturel en Wallonie.

Le développement d’un écotourisme diffus représente par ailleurs une opportunité intéressante pour le développement d’activités rémunératrices de valorisation du patrimoine naturel et de revitalisation de territoires épuisés par une utilisation trop intensive des ressources. Il y a là un vrai gisement : la demande est forte et la VAB du secteur représente 6 à 10 x celle de l’agriculture et de la sylviculture réunies, soit 6 % du PIB wallon. Pour permettre le développement touristique, en Ardenne notamment (voir le dépôt de la marque Ardenne et les valeurs autour desquelles des actions de communication sont menées), il conviendrait de rendre moins intensives et plus inclusives les activités de production agricole et forestière, de même que la chasse.

Il faut aussi redonner une valeur positive à la biodiversité et inverser la vision qui fait actuellement d’elle une contrainte avant tout, avec d’un côté la biodiversité extraordinaire qu’on va vouloir protéger pour des raisons de conservation et, de l’autre, la biodiversité extraordinaire où l’intérêt sera plutôt lié à la production de services écosystémiques diversifiés. Le grand enjeu à court terme est donc de révéler, démontrer, capturer les multiples valeurs de la biodiversité pour réveiller les consciences et peut-être développer plus de sensibilité à ses valeurs écologiques et intrinsèques.

Deux approches complémentaires pour la nature sont possibles avec d’un côté, le développement du patrimoine avec la logique des réseaux écologiques - l’homme pour la nature et, de l’autre, la nature pour l’homme avec les infrastructures vertes régulatrices qui peuvent être développées.

Pour développer la résistance et la résilience de nos socio-écosystèmes, il importe d’un côté, de réserver plus d’espaces à la nature et plus d’espace aux processus naturels dans les processus de production et de l’autre, de développer les connaissances pour bien comprendre les interactions directes et indirectes entre les écosystèmes et les socio systèmes. Le capital naturel, c’est un capital de liberté de choix futurs. Investir dans la biodiversité, c’est se mettre en meilleure situation pour résister ou s’adapter aux changements globaux. Soit on continue comme avant et on va devoir subir les changements, soit on anticipe en laissant plus de liberté au fonctionnement de la nature et des écosystèmes et on choisit l’avenir que l’on va vivre. La biodiversité, c’est notre assurance-vie et notre liberté.

> La [présentation de Marc Dufrêne](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/9-marc-dufrene.pdf?ID=39711&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Etat et résilience des milieux forestiers*Christine Farcy, Université catholique de LouvainLionel Wibail, DEMNA, SPW agriculture, ressources naturelles, environnement*

En Wallonie, la forêt est éminemment anthropisée. Elle reflète l’usage qui en a été fait depuis des siècles : vagues de déforestation, gestion en taillis pour les besoins énergétiques, plantations d’épicéas sur les terres incultes, conversion des taillis en taillis sous futaie pour l’exploitation du bois d’œuvre, etc.

Elle couvre environ un tiers du territoire et présente une superficie globalement stable dans le temps, de même que la structure foncière avec une gestion publique sur un peu moins de la moitié de la superficie totale (48 %). L’inventaire permanent des ressources forestières montre par contre une légère augmentation de la proportion des feuillus au détriment de celle des résineux en dix ans (54 % en 2001 contre 57 % en 2011).

Les services écosystémiques rendus par les forêts sont nombreux et de différents types : services d’approvisionnement, services de régulation, services de soutien et services socio-culturels. La fourniture de bois joue notamment un rôle déterminant pour la bioéconomie en Europe. De même, le rôle des forêts pour le piégeage et le stockage du carbone ainsi que comme soutien de la biodiversité est particulièrement important aux yeux des citoyens de l’Union européenne, comme l’a montré une vaste enquête réalisée en 2016. Pour ce qui concerne les services socio-culturels, on remarque une montée en puissance de l’importance accordée aux valeurs récréatives et esthétiques ainsi que spirituelles et symboliques des forêts.

Divers habitats forestiers wallons sont d’intérêt communautaire comme la très commune hêtraie à luzule, mais aussi les forêts de ravins ou les boulaies tourbeuses, toutes deux beaucoup plus rares. Ces habitats représentent environ 60 % des forêts feuillues en Wallonie.

En Wallonie, les essences indigènes constituant les habitats naturels sont quasi-exclusivement feuillues. Elles présentent un cortège d’espèces associées nettement plus élevé que les autres essences.

Pour les habitats les plus répandus comme les hêtraies, les surfaces et la connectivité entre les habitats sont jugées suffisantes pour permettre un bon état de conservation. Par contre, pour les habitats occupant des stations plus marginales ou alluviales, comme c’est le cas pour tous les habitats prioritaires au niveau européen, la situation est défavorable avec des surfaces faibles et déconnectées. Des perspectives meilleures se dessinent toutefois pour certains habitats forestiers sous l’influence des projets de restauration.

Pour ce qui concerne la qualité des habitats, plusieurs enjeux sont à mentionner.

Le caractère ancien des forêts est un critère important pour la qualité des habitats en ce sens qu’il garantit une bonne préservation des sols forestiers ainsi une plus grande naturalité des peuplements, ce qui représente un intérêt majeur pour les espèces typiquement forestières et à vitesse de colonisation lente. Or, seules 44 % des superficies boisées au XVIIIe siècle ont été maintenues jusqu’à présent en forêt indigène.

Un autre facteur important concerne la diversité des essences. Lorsque les essences sont variées, les sols présentent une meilleure fertilité, les espèces associées spécialisées sont plus nombreuses et diversifiées et les peuplements présentent une plus grande résilience face par exemple aux attaques de ravageurs ou aux stress climatiques. Actuellement, seules 20 % des placettes forestières de l’Inventaire Forestier (IPRFW) présentent une diversité de 4 essences ou plus dans le peuplement. Près de 60 % des placettes ne présentent que 1 ou 2 essences.

Concernant la présence de bois mort, qui joue un rôle clé pour la biodiversité (1/4 des espèces forestières sont associées au bois mort d’une manière ou d’une autre) et pour la fertilité des sols, on reste très en dessous des objectifs fixés, malgré une légère tendance à l’amélioration (respectivement 0,64 et 0,76 arbre mort de plus de 40 cm de diamètre par hectare aux 1er et 2nd cycles de l’IPRFW pour un objectif de 2 arbres par hectare). Le même type de tendance s’observe pour les arbres de gros diamètres (> 80 cm) présentant un intérêt biologique potentiel élevé du fait de la présence de structures particulières telles que des cavités, des décollements d’écorces, des épiphytes et des lianes.

Un autre facteur fondamental pour la biodiversité et pour la résilience concerne la structure verticale et horizontale des peuplements forestiers. Les forêts les plus résilientes sont les futaies irrégulières qui se caractérisent par la présence permanente de diverses classes d’âge, et qui peuvent favoriser la coexistence d’essences différentes. Ces forêts sont les plus proches des forêts naturelles. Les taillis et taillis sous futaies sont aussi très importants, en particulier pour les espèces héliophiles, les plantes à fleurs et les insectes pollinisateurs. Les futaies équiennes présentent quant à elles une biodiversité moyenne, pour autant qu’il y ait un bon équilibre entre les classes d’âge des différents peuplements, avec des stades âgés, sénescents et jeunes. Au 1er cycle de l’IPRFW (année centrale 2001), les futaies équiennes représentaient à peu près 1/3 de la surface forestière, pour seulement 6 % de futaie irrégulière et 6 % de taillis.

Enfin, l’absence de tassement du sol du fait de l’exploitation et des travaux forestiers constitue un autre critère important pour la biodiversité et la résilience des forêts.

Pratiquement la totalité des évaluations de qualité des habitats forestiers d’intérêt communautaire (habitats Natura 2000), évaluations intégrant la plupart de ces critères, conduisent à des résultats inadéquats (55 % des types d’habitats évalués) ou mauvais (45 %). Les principaux facteurs pénalisants concernent la présence insuffisante de bois mort, la trop faible diversité ligneuse et la présence d’un tassement du sol.

En ce qui concerne l’état de conservation des oiseaux forestiers, plusieurs évolutions favorables sont à pointer d’après une analyse d’AVES/Natagora :

* une progression des espèces arboricoles comme les pics et les grimpereaux du fait de l’augmentation et du vieillissement des futaies ;
* un retour d’espèces emblématiques comme la cigogne noire, le grand corbeau et divers rapaces ;
* l’apparition d’espèces associées aux plantations de résineux comme la mésange huppée, la chouette de Tengmalm ou le casse-noix moucheté.

Des évolutions défavorables s’observent néanmoins avec :

* une diminution faible mais avérée des espèces plus répandues ;
* la quasi-disparition de la gélinotte des bois du fait de l’abandon du taillis ;
* un risque de régression de certaines espèces en raison de la pression exercée par le grand gibier (prédation au sol) et de la pénurie de classes jeunes de chêne.

Pour ce qui est des papillons de jour, les données révèlent que près de la moitié des espèces liées aux forêts sont menacées ou éteintes du fait de la rareté relative de certaines essences-hôtes (ex. le peuplier tremble pour le grand sylvain) ainsi que du manque de sous-bois clairs et de milieux ouverts intra-forestiers (lisières internes, landes, pelouses).

Enfin, la très grande proportion d’espèces épiphytes et saproxyliques menacées ou éteintes découle de la faible présence d’arbres d’intérêt biologique vivants ou morts.

En conclusion, l’un des principaux facteurs menaçant la résilience et la biodiversité en forêt concerne le caractère inadapté de la gestion et de l’exploitation forestière qui génèrent des forêts mono-spécifiques et équiennes, causent des dégâts au sol, menacent le maintien des forêts anciennes, et n’assurent pas la régénération des chênaies et le développement des stades de sénescence. Le déséquilibre des populations de gibier constitue un autre facteur important de pression sur la génération naturelle, sur le sous-bois, et sur les espèces nichant au sol.

Les principaux leviers qui pourraient aider à améliorer la situation se situent dans les champs politique et sociétal. En effet, sur le plan technique, les actes à poser sont globalement connus.

Sur le plan politique, les divers aspects relatifs au climat, à l’énergie, à la biodiversité, à la bioéconomie, etc. mériteraient d’être intégrés en une seule politique forestière cohérente et ce, à tous les niveaux et en particulier au niveau européen. Les approches orientées sur les prescriptions et le contrôle, sur les instruments d’orientation du marché et sur la gouvernance sont à équilibrer. De même, un équilibre entre le renforcement sectoriel et la transversalité est à trouver.

D’un point de vue sociétal, dans le contexte d’un monde éminemment urbain, il n’existe pas de réponse linéaire et la communication ne peut être menée de façon simpliste. Plusieurs modèles éthiques coexistent et, de même que les considérations symboliques, il importe de les prendre en compte aux côtés des critères scientifiques et économiques pour la définition des politiques forestières.

> La [présentation de Christine Farcy et Lionel Wibail](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/10-bis-wibail-pour-mise-en-ligne-pdf.pdf?ID=39712&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Etat et résilience des milieux agricoles

*Nicolas Dendoncker, Professeur à l’Université de Namur
Jean-Yves Paquet, Natagora*

La gestion de l’agroécosystème influence à la fois la structure, les processus et les fonctions écologiques qui à leur tour vont influencer le flux des services écosystémiques disponibles pour l’agriculteur et le reste de la société.

Grâce à l’expression d’une série de fonctions et processus écologiques (structure et fertilité du sol, cycles de l’eau et des nutriments, diversité génétique, etc.), l’agroécosystème diversifié du fait de pratiques agro-écologiques, bénéficie d’une série de services de régulation offerts par les écosystèmes et fournit lui-même une série de services à la société. Parmi ces services, certains sont commercialisables comme les services d’approvisionnement (nourriture, énergie, fibres, produits biomédicaux, etc.) et d’autres, nombreux, sont non commercialisables comme la qualité des sols, le contrôle de l’érosion et la lutte contre les inondations, la régulation de la qualité de l’eau, la régulation du climat et de la qualité de l’air, la contribution au potentiel de récréation, la création d’habitat pour la faune et la flore, etc.

Dans le cas de l’agriculture industrielle, l’énergie pétrochimique, le pétrole et le gaz naturel, ont largement remplacé une grande partie des services de régulation : les engrais chimiques ont remplacé les apports d’azote par les légumineuses dans les rotations, les pesticides ont remplacé les auxiliaires de cultures. Ces modifications par rapport à un agroécosystème diversifié se font au détriment des services non commercialisables et la société dans son ensemble bénéficie d’une moindre quantité de services.

Au niveau global, l’agriculture représente le deuxième facteur de déclin de la biodiversité et ce, loin devant le changement climatique même si, à terme, cela risque de changer.

Un premier groupe d’espèces qui a décliné à cause de la simplification et de la fragmentation des habitats et de la perte des ressources nourricières, sont les bourdons, insectes qui jouent un rôle très important dans la pollinisation.

L’évolution des abondances des oiseaux sauvages relativement communs représente un autre indicateur standardisé de changement de la biodiversité. En Wallonie, tous milieux confondus, un déclin assez faible mais significatif s’observe depuis plus de 25 ans. Par contre, dans les milieux agricoles, ce déclin est plus important avec une diminution de plus de la moitié des effectifs totaux. La situation wallonne est à cet égard encore davantage préoccupante que la moyenne européenne. Cela s’explique notamment par l’importance des surfaces agricoles en cultures intensives qui n’offrent pas les conditions nécessaires à la survie et la reproduction des espèces. À titre d’exemple, le bruant proyer dont les exigences écologiques ne sont pourtant pas particulièrement strictes représente un sujet de préoccupation majeure en Wallonie. L’espèce y a perdu 95 % de sa population depuis 1990 et il ne reste plus quelques centaines d’individus. Elle a déjà disparu aux Pays-Bas et est au bord de l’extinction en Flandre.

Pour ce qui concerne la biodiversité extraordinaire dans les milieux agricoles comme les prairies maigres de fauche, des mécanismes de protection et aussi de soutien aux pratiques agricoles adaptées ont été mis en place à travers le réseau Natura 2000 et les méthodes agro-environnementales. Des subventions permettent ainsi aux agriculteurs concernés de compenser les pertes de revenus liées à une gestion conservatoire de ces habitats (peu ou pas d’engrais, fauches peu fréquentes et plutôt tardives). Malgré ces dispositifs, 25 % de ces habitats ont été perdus entre 2007 et 2013 du fait notamment de leur transformation en prairies temporaires voire en cultures. Et pour les superficies restantes, seulement 4 % à 5 % sont évaluées comme étant en un état favorable de conservation, avec un manque de représentation des espèces caractéristiques de ces habitats.

Ces habitats rares sont aussi les habitats d’une série d’espèces comme le tarier des prés dont l’aire de répartition s’est spectaculairement restreinte suite à l’introduction de la pratique de l’ensilage et à l’intensification des régimes de fauche alors qu’elle était relativement répandue jusqu'aux années ’70.

Il reste néanmoins en Wallonie et en particulier en Fagne-Famenne, en Gaume et en Haute-Ardenne, de vastes paysages dominés par les prairies permanentes qui, du fait du non- labour, permettent à la faune du sol de se maintenir en abondance et de soutenir la présence de toute une série d’autres espèces : milan royal, grive litorne, etc. L’enjeu au sein de l’Europe du Nord-Ouest est de réussir à maintenir ces paysages.

Une série d’outils sont à la disposition des agriculteurs pour les soutenir dans la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité comme par exemple les mesures agro-environnementales. Ces dernières peuvent être à l’origine de réussite locale lorsqu’elles sont adéquatement focalisées et il existe plusieurs exemples dans ce sens en Wallonie et ailleurs en Europe. La difficulté se situe au niveau de l’efficacité de ces mesures à l’échelle du territoire wallon où l’effet global n’est pas encore visible. À cet égard, la réforme prévue de la politique agricole commune représente une opportunité.

Globalement, le renforcement du réseau écologique en milieu agricole apparaît comme une nécessité à l’aide d’un renforcement de l’application des mesures agro-environnementales ainsi que de leur amélioration dans une certaine mesure, et surtout, au moyen d’une généralisation sur au moins 10 % du réseau des politiques volontaristes et des bonnes pratiques agricoles, en ce compris la réduction des intrants.

La course globale à la compétitivité dans le milieu agricole semble perdue d’avance et les tendances actuelles placent la Wallonie en situation de vulnérabilité, même si certaines cartes construites en prélude à la révision du SDER semblent indiquer le contraire. Il y a quatre raisons principales à cela :

* l’importante pression compétitive exercée au niveau mondial par des pays tels que l’Argentine ou le Brésil qui dictent les prix pour les céréales ;
* la pression foncière liée à l’urbanisation et qui entraîne une déprise rurale ;
* la perte de services écosystémiques avec notamment des taux extrêmement faibles de matière organique dans les sols ;
* la dépendance à l’énergie pétrochimique et à d’autres intrants qui se font rares et chers et qui posent une série de problèmes environnementaux justifiant leur interdiction progressive.

Par ailleurs, si la tendance à la régression du nombre d’exploitations agricoles se poursuit, d’ici 10 ans, il n’y aura plus d’agriculteur en Wallonie, ou alors un seul qui gérera l’ensemble de la surface agricole wallonne.

Comme pour les milieux forestiers, les solutions techniques sont largement connues. Elles sont à rechercher du côté de l’agroécologie, une agriculture basée sur la biodiversité, sur la diversité des pratiques, sur la polyculture-élevage.

La réinstauration de la biodiversité dans les sols mais aussi dans les semences constitue une priorité, avec le développement de circuits de participation *in situ* de semences diversifiées. Parmi les autres solutions se trouvent l’agriculture de conservation ainsi que les solutions qui dépassent l’échelle de l’exploitation agricole comme le groupement de producteurs.

Et pourtant, mis à part quelques acteurs innovants, cela reste marginal en Wallonie. Il faudra, pour généraliser ces pratiques, dépasser une série de freins à la transition qui ne sont pas encore identifiés dans les détails et pour lesquels des recherches restent à mener en vue de pouvoir proposer des solutions adaptées. Les barrières se situent à différents niveaux : exploitation, filière, individus, politiques publiques et recherche. Un exemple est développé autour de la ferme d’Emeville.

L’agriculteur ne peut pas tout faire et le besoin de développer de nouveaux métiers se fait sentir. Une piste intéressante à cet égard a été lancée en France avec les payculteurs qui sont des entrepreneurs des territoires ruraux dont la mission est de faire le lien entre les agriculteurs, les autres acteurs de la filière et les consommateurs à l’échelle de territoires locaux, grappes de fermes innovantes.

En synthèse, retenons que :

* la situation de la biodiversité agricole et de l’agriculture en Wallonie est catastrophique ;
* la biodiversité est un facteur de production, alliée de la transition écologique ;
* pour des campagnes vivantes, la restauration de la biodiversité doit se penser en parallèle de la transition agroécologique ;
* des pistes d’actions existent comme la mise en place de politiques transversales, l’utilisation de la PAC comme levier de transition, le développement de nouveaux métiers comme celui de payculteur, la mise en réseau des acteurs et le soutien à la recherche-action participative en vue de lever les freins à la transition.

> La [présentation de Nicolas Dendoncker et Jean-Yves Paquet](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/dendoncker-paquet-ateliers-biodiversite.pdf?ID=39713&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

# Identification des enjeux en ateliers

Après quelques échanges en table ronde avec les orateurs de la matinée et l’exposé des objectifs poursuivis par les ateliers de la Biodiversité, l’après-midi de la journée de lancement du 11 décembre 2018 a été consacrée à la formulation des enjeux pour la biodiversité en Wallonie. À cet effet, les participants se sont répartis entre les 9 ateliers suivants : « Biodiversité & gestion forestière », « Biodiversité & agriculture », « Biodiversité & milieux urbanisés », « Biodiversité & réseau écologique », « Biodiversité & tourisme et bien-être », « Biodiversité & aménagement du territoire, plans, projets & évaluation des incidences », « Biodiversité & éducation », « Biodiversité, comment améliorer sa gouvernance ? », et « Quelle stratégie pour la biodiversité ? ». L’animation a été assurée par Espace-Environnement asbl.

# Ateliers thématiques

## Atelier thématique Réseau écologique

**Enjeux**

1. Donner à la cartographie du réseau écologique le statut d’outil stratégique en termes d’aménagement du territoire au niveau local, régional et suprarégional
2. Maintenir et restaurer la connectivité des habitats et des populations d'espèces
3. Rendre le réseau écologique opérationnel sur le territoire wallon par des politiques contraignantes et non contraignantes
4. Définir un objectif chiffré de protection du territoire et identifier les moyens nécessaires pour l'atteindre
5. Cartographier le réseau écologique pour la biodiversité en prenant en compte les enjeux de services écosystémiques, avec une méthodologie mobilisant les acteurs concernés

L’atelier a été introduit par **Fanny Boerave de l’Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech**, avec une [présentation des principaux enjeux relatifs au réseau écologique identifiés en début de processus](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2019-02-20-ateliers-biodiversite-reseau-ecologique-fanny-boeraeve-ulg.pdf?ID=39910&saveFile=true).

Les stratégies pour la protection de la biodiversité ont évolué au fil du temps. Au début, la politique de conservation de la nature se focalisait sur la nature exceptionnelle, les paysages et la grande faune pour petit à petit arriver à des mesures de protection des espèces menacées et vulnérables et à la mise en réserve des sites les abritant, avec pour conséquence une augmentation de la superficie des aires protégées, sans réflexion à l’époque sur la connectivité entre sites.

L’insuffisance de cette approche est apparue plus tard avec la prise de conscience de la limitation des ressources et de la nécessité de disposer de systèmes autoportants, c'est-à-dire, qui ne nécessitent pas d’apports extérieurs au système pour compenser les pertes de populations. À cet effet, maintenir et restaurer la connectivité des habitats et des populations d’espèces représentent un premier enjeu. C’est cet aspect de connexion qui caractérise le réseau écologique, lequel peut se définir comme un ensemble d’écosystèmes liés entre eux par des flux d’organismes en un ensemble spatialement cohérent en interaction avec la matrice du paysage.

Le concept de réseau écologique constitue ainsi un outil planologique pour la conservation de la nature avec des zones centrales, des zones de développement et des zones de liaisons à maintenir ou à restaurer.

Un autre concept qui a émergé à partir des années ’90 et qui s’est fortement développé ces dernières années est celui d’infrastructures vertes caractérisées par leur aspect fonctionnel avec la fourniture de services à la société.

Même si les concepts sont différents, les deux approches sont largement compatibles et peuvent se nourrir l’une, l’autre, avec d’un côté, l’homme pour la nature (approche du réseau écologique basée sur des valeurs patrimoniales) et de l’autre, la nature pour l’homme (approche des infrastructures vertes basée sur des valeurs utilitaires). Réaliser la cartographie du réseau écologique pour la biodiversité tout en prenant en compte les enjeux des services écosystémiques avec une méthodologie mobilisant les acteurs concernés, représente ainsi un deuxième enjeu.

Une série de travaux utiles à cet effet ont été entrepris depuis 30 ans en Wallonie aux échelles régionale et locale (inventaires, relevés, cartes d’évaluation) mais aucun n’a fait l’objet d’un suivi continu dans le temps si bien qu’il n’existe pas encore de carte opérationnelle utilisable pour l’aménagement du territoire qui identifie de manière actuelle et complète les différentes zones du réseau écologique wallon à maintenir et restaurer pour en assurer le bon fonctionnement. Cette situation s’explique potentiellement par :

* la réalisation d’investissements non coordonnés dans le temps, avec des projets maintes fois réorientés ;
* l’absence de structure unique de coordination ;
* une non exploitation de nombreuses données ;
* un manque de compréhension et d’appropriation de l’outil par les utilisateurs (exemple des PCDN).

Une cartographie de la structure écologique principale a cependant été réalisée. Cette cartographie reprend les sites Natura 2000 ainsi que les sites dits de grand intérêt biologique (SGIB). Bien qu’ils représentent 14 % du territoire, les sites actuellement sous statut de protection Natura 2000 ne reprennent en effet pas l’intégralité des habitats d’intérêt et ne sont par ailleurs pas suffisamment efficacement reliés entre eux. Seule une faible proportion des habitats Natura 2000 ayant fait l’objet d’une évaluation se trouve en un état favorable de conservation.

Un troisième enjeu identifié à la suite de la journée de lancement des ateliers de la Biodiversité consiste donc à faire de la cartographie du réseau écologique un véritable outil stratégique en matière d’aménagement du territoire au niveau régional, local et suprarégional. Un quatrième enjeu consiste quant à lui à rendre le réseau opérationnel sur le territoire wallon à l’aide de politiques contraignantes et non contraignantes.

Le dernier enjeu identifié concerne enfin l’identification d’un objectif chiffré de protection du territoire ainsi que des moyens nécessaires pour y parvenir.

## Synthèse sous forme graphique





## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif au réseau écologique ont émis 43 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur l’éclairage apporté par l’intervenant ainsi que sur une analyse de la situation réalisée collectivement.

## Recommandations d’ordre stratégique

Parmi les recommandations émises, de nombreuses se rapportent à la stratégie à déployer. Les participants ont en effet appelé de leurs vœux la définition d’une **stratégie régionale de la biodiversité** dans laquelle la cartographie du réseau écologique tiendrait une place de choix.

D’après les recommandations émises, tant l’état initial du réseau écologique que les objectifs à atteindre pour assurer sa fonctionnalité devraient faire l’objet d’une **cartographie dynamique**, de manière à se doter d’un référentiel en phase avec les réalités de terrain (état et enjeux). Par zone-objectif, la cartographie devrait renseigner :

* les espèces et habitats naturels concernés ;
* les services écosystémiques visés ;
* les besoins en matière de gestion proactive ;
* les mesures contraignantes à respecter ;
* les mesures incitatives disponibles.

Le caractère dynamique de la cartographie serait assuré par des adaptations régulières, de manière à refléter au mieux la présence et l’état de conservation des espèces et des habitats. À cette fin, la nécessité de la **mise en place d’un suivi** et de la réalisation d’évaluations régulières a également été mise en avant.

En parallèle de la cartographie du réseau écologique, la stratégie devrait, selon les participants, déterminer des **objectifs chiffrés** pour assurer la fonctionnalité écologique du réseau :

* protection des forêts anciennes (à augmenter par rapport à la situation actuelle en vue de maintenir l'écosystème) ;
* pourcentage de forêts en réserve intégrale (à augmenter par rapport à la situation actuelle) ;
* surfaces minimales devant bénéficier d’une gestion proactive ;
* etc.

Dans l’objectif d’améliorer les connectivités écologiques, les participants ont recommandé de **s’appuyer sur l'outil d'aménagement foncier rural**, avec l’organisation d’échanges consentis de propriétés pour que les zones de liaisons soient gérées par des gestionnaires engagés dans ce sens.

Pour une déclinaison de la cartographie et des objectifs pour le réseau écologique à l’échelle locale, les participants ont recommandé la **prise en compte du réseau écologique par les PCDN** pour la définition des actions à mener. Celles-ci devraient en outre, selon les participants, se recentrer sur des objectifs de protection/restauration du réseau écologique ainsi que sur la préservation des habitats et espèces prioritaires.

## Recommandations relatives à la réglementation

Pour soutenir cette approche stratégique, les participants à l’atelier ont émis plusieurs recommandations relatives aux évolutions à apporter au cadre légal.

Au-delà des statuts de protection existants, les participants ont recommandé qu’un **statut juridique** soit donné **aux habitats d'intérêt divers** tels que SGIB, réserves volontaires, habitats d'intérêt régional, ...

L’**intégration** de la cartographie et des objectifs pour le réseau écologique **dans le CoDT et ses outils** (plan de secteur, SDT, SDC...) a également été recommandée à plusieurs reprises. En particulier, il a été proposé de **revoir les zones urbanisables** du plan de secteur en s'appuyant sur l'objectif "Stop béton" pour cibler les zones à désurbaniser sur base de leurs apports effectifs ou potentiels en termes de services écosystémiques, dans un objectif général de restauration.

Dans la même logique d’intégration intersectorielle, les participants ont recommandé d’ajouter dans l'AGW relatif au contenu des études sur les incidences environnementales des plans et projets, l’**étude des atteintes et/ou bénéfices au réseau écologique** (pas uniquement les atteintes aux espaces protégés) et de **mettre en place un système de compensation**.

Enfin, au niveau local, il a été recommandé de généraliser les **règlements communaux de plantation** et de gestion des ligneux.

#### Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

Les participants ont également énoncé 11 recommandations organisationnelles et de gouvernance parmi lesquelles 6 mettent l’accent sur les nécessaires **moyens humains et budgétaires** à dégager.

Plus spécifiquement, pour la mise en œuvre du réseau écologique, les participants ont recommandé la création d’une **structure de coordination transversale** portant tant sur la planification que sur la mise en œuvre opérationnelle sur le terrain et son suivi (avec un pouvoir de contrainte). De même, pour assurer la nécessaire transversalité des politiques et actions, les participants ont également recommandé de regrouper les compétences suivantes sous la tutelle d’**un seul ministre**: la nature, le climat, l'environnement, la ruralité, les forêts et l’aménagement du territoire.

Au niveau local, parce qu’un important déficit de répression des infractions environnementales est constaté sur le terrain, les participants ont recommandé de **doter les communes d'un fonctionnaire sanctionnateur indépendant**, avec des compétences territoriales élargies à l'ensemble du territoire communal et à l'ensemble des thématiques environnementales et urbanistiques.

Enfin, la **pérennisation de la démarche des ateliers de la Biodiversité** en présence des acteurs locaux a également été recommandée.

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Comme incitant à la bonne gestion des écosystèmes, les participants ont recommandé la mise en place d’un **système de rémunération des services écosystémiques** au bénéfice des propriétaires/gestionnaires et des pouvoirs locaux concernés et ce, afin de rendre acceptable la prise en compte des services écosystémiques dans la cartographie du réseau écologique. Ce système devrait prévoir des conditions et contrôles pour une durée déterminée (maintien des services écosystémiques sur le long terme).

Et pour étendre cette logique, les participants ont également recommandé la mise en place d’un **système de captation des plus-values** réalisées à l’occasion d’opérations immobilières et découlant d'une amélioration des services écosystémiques des zones environnantes, **afin de les redistribuer** aux acteurs à l’origine de l’amélioration.

Le **recours aux charges d'urbanisme** pour renforcer les services écosystémiques a également été proposé.

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

La participation des acteurs aux actions d’amélioration de la connectivité des habitats a été recommandée en s’appuyant notamment sur les primes existantes pour les particuliers.

## Recommandations relatives aux actions de terrain

Pour les actions de terrain, les participants ont recommandé d’avancer le plus rapidement possible dans la réalisation et la **mise en œuvre des plans de gestion active des sites Natura 2000**.

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

Parmi les recommandations formulées au sujet de la sensibilisation, de la formation et de la communication ainsi que de la mobilisation et des partenariats, 2 concernent la transparence et la **mise à disposition des informations et données** relatives d’une part, aux éléments de diagnostic de l’état du réseau écologique ainsi que, d’autre part, aux mesures et objectifs applicables et ce, à l’aide d’**outils en ligne**.

La mise en place de mesures visant la **sensibilisation des acteurs** aux enjeux relatifs aux services écosystémiques ainsi qu’**aux bénéfices que la nature leur rend** a également été suggérée.

Les participants ont en outre proposé de **diffuser** à plus large échelle **les informations relatives aux primes accessibles aux particuliers** en vue de contribuer au maillage écologique local.

Enfin, la réalisation d'un **guide méthodologique** opérationnel a été recommandée pour aider les acteurs locaux à **décliner la carte régionale du réseau écologique aux échelles infrarégionales**.

## Recommandations pour la recherche et le développement

La toute grande majorité des recommandations émises par les participants au sujet de la recherche et du développement concernent la méthodologie et les outils à mobiliser pour une **cartographie dynamique du réseau écologique** ainsi que pour la **centralisation des données** y relatives.

Par ailleurs, les participants ont recommandé la création d’une **grille d'évaluation des services écosystémiques** qui permette d'allier analyse scientifique et évaluation citoyenne et de reporter les résultats sur une carte.

# Atelier thématique Agriculture

**Enjeux**

1. Renforcer la résilience des systèmes agricoles en favorisant une agriculture qui s’inspire des cycles naturels pour pouvoir se passer des intrants chimiques, des énergies fossiles et préserver les sols
2. Développer le maillage écologique au sein du système agricole
3. Enrayer la disparition des espèces des milieux agricoles par des actions complémentaires, dans la matrice, à la restauration du maillage écologique
4. Permettre la durabilité socio-économique des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité
5. Restaurer l’agro-diversité: diversité des pratiques, variétés des races & espèces, …
6. Favoriser la transition vers des systèmes agroalimentaires durables (approche filière et territoriale)

***Hubert Bedoret****, directeur de Natagriwal. La principale mission de Natagriwal est d’informer, conseiller et encadrer les agriculteurs, forestiers et propriétaires publics ou privés dans la mise en œuvre du programme agro-environnemental et du réseau écologique européen Natura 2000.*

Le 22 février dernier la FAO publiait son premier rapport sur le thème : « la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture ». Il s’agit d’un réel tournant au regard des thématiques de publications auxquelles la FAO nous avait habitué jusqu’à présent. Sur base d’une analyse approfondie réalisée dans de nombreux pays, la FAO relève : « *la biodiversité qui sous-tend nos systèmes alimentaires est en train de disparaître, menaçant gravement l'avenir de notre alimentation, de nos moyens de subsistance, de notre santé et de notre environnement »*. Cette analyse peut paraître basique pour les personnes averties mais c’est réellement novateur : la biodiversité se place désormais au cœur des questions agricoles pour la FAO. Il ne s’agit pas seulement des services d’approvisionnement réalisé par la biodiversité (alimentation, combustible, fibre…) mais également des autres services écosystémiques : pollinisation, fertilisation des sols, purification de l’eau… La situation de la biodiversité agricole dans les 91 pays ayant contribué au rapport n’est pas brillante, de nombreuses espèces nécessaires à l’alimentation et à l'agriculture, notamment les pollinisateurs, les organismes du sol et les ennemis naturels des parasites y disparaissent très rapidement.

En prenant un peu de recul, nous pouvons considérer que la relation agriculture – biodiversité est marquée depuis l’après-guerre par la Politique Agricole Commune. Cette dernière avait initialement des objectifs destinés à répondre à la dépendance alimentaire de l’Europe : autosuffisance alimentaire, amélioration des rendements et modernisation de l’agriculture. Ces objectifs ont été rapidement atteints en passant d’une agriculture traditionnelle à une agriculture plus intensive communément appelée conventionnelle. Cette agriculture repose sur des races et des variétés à haut rendement et recourt largement aux intrants chimiques. La mécanisation croissante a notamment induit suivi une gestion plus intensive notamment des prairies, une augmentation de la taille du parcellaire, une spécialisation des exploitations, le drainage des terres… L’objectif de ce modèle agricole européen était de maximiser la production à l’hectare. C’est de ce contexte que l’on vient et il reste encore très prégnant aujourd’hui.

L’agriculture belge est l’une des plus performantes et des plus intensives en Europe. C’est très clair pour les productions de céréales et l’élevage viandeux par exemple. Pour soutenir ce niveau de production, la Belgique présente une consommation d’engrais minéraux et de pesticides parmi les plus élevée d’Europe. Ce positionnement en terme d’intensification n’est pas sans impact sur la biodiversité comme en attestent les indicateurs de biodiversité agricole.

La biodiversité s’appréhende aujourd’hui par le biais des services écosystémiques. Elle contribue à des services écosystémiques de production, rémunérés par le marché. La biodiversité a également un rôle fonctionnel essentiel dans les écosystèmes pour permettre leur bon fonctionnement. Ainsi, les auxiliaires des cultures sont indispensables et contribuent à la lutte intégrée, les pollinisateurs permettent la reproduction, d’autres organisme assurent le recyclage de la matière organique ou favorisent le bon fonctionnement du cycle de l’eau et son épuration. La biodiversité a également une valeur récréative croissante induite par notre mode de vie de plus en plus urbain et le besoin de reconnexion à la nature. La biodiversité a également une valeur culturelle. Il faut voir la situation des services écosystémique ou de la biodiversité à travers l’analogie d’un mur : retirer quelques briques ne porte pas préjudice à la structure du mur mais nous savons que nous en retirons beaucoup et tous les jours. La question est de savoir quand le mur risque de s’effondrer.

La situation de la biodiversité est mauvaise et le rythme de sa dégradation s’accélère, particulièrement en milieu agricole. A titre d’exemple, la tendance pour les oiseaux agricoles est d’une réduction de 50 % en 30 ans et cette situation est partagée en Europe. Cet effondrement concerne également des oiseaux communs des plaines telles les alouettes. Les populations d’insectes, dans les aires protégées en Allemagne, ont également très fortement diminué (75 % en 27 ans) et cette situation est identique dans tous les pays européens.

Les principales causes de la perte de biodiversité agricole sont liées à l’homogénéisation du paysage agricole. Plus le paysage se simplifie, plus la diversité biologique se réduit. Outre la question de la qualité des sols qui se dégrade, l’une des conséquences de cette homogénéisation, en zone de grande culture, est la raréfaction des ressources en abris et nourriture pour la reproduction et l’hivernage de nombreuses espèces. Il y a également un phénomène d’isolement qui limite les échanges entre individus et augmente les risques de disparition. Le même type de phénomène se retrouve dans les zones d’élevage.

Le premier enjeu vise à renforcer la **résilience des systèmes agricoles en favorisant une agriculture qui s’inspire des cycles naturels pour pouvoir se passer des intrants chimiques, des énergies fossiles et préserver les sols**. À ce titre, le rapport de la FAO montre l’intérêt croissant des États pour des pratiques considérées autrefois comme marginales comme l’agriculture biologique, l’agriculture de conservation des sols et l’agroforesterie. L’intérêt pour ces modèles agricoles remonte à l’agenda politique, avec par exemple en Wallonie, une évolution remarquable de la place de l’agriculture biologique (10 % des surfaces et 12 % des agriculteurs) et de l’agriculture de conservation notamment via le travail de l’association Greenotec. Bien que l’agriculture de conservation soit centrée sur la question des sols vivants, elle contribue à une évolution importante des pratiques et des bénéfices pour la biodiversité de par son approche plus systémique. Sur la lutte intégrée et la réduction des phytos, il y a encore d’importantes marges de progression. La recherche doit accompagner cette évolution, notamment aller au-delà de l’approche traditionnelle qui reste l’optimisation des pratiques, soit l’agriculture raisonnée. Il faut pouvoir aller plus loin en identifiant des itinéraires techniques qui permettent de réduire, voire se passer des pesticides tout en assurant un niveau de production important. Pour réaliser cet enjeu, il est également nécessaire de soutenir l’autonomie technique et décisionnelle des agriculteurs. Ce sujet est émergent pour le secteur agricole, une part croissante des agriculteurs cherche à se réapproprier leur métier. L’évolution des itinéraires techniques vers des pratiques plus différenciées et une approche plus systémique passe par cette réappropriation.

Le second enjeu a pour objet de **développer le maillage écologique au sein du système agricole**. Ce maillage écologique est fondamental : plus il est dense, plus il est efficace pour assurer la résilience de la biodiversité globale, notamment en limitant l’isolement des populations. Les études ont montré que le réseau écologique était indispensable pour enrayer le déclin des populations d’oiseaux. Ainsi pour enrayer, en zone grande culture, le déclin des espèces d’oiseaux communs le pourcentage de surface dédié au maillage écologique devrait être supérieur à 7 % des surfaces cultivées. Or, la surface de maillage écologique est parfois inférieure à 1,5 % en zone de grande culture alors qu’en Wallonie, elle n’est supérieure à 7 % que dans certaines zones d’élevage au climat plus défavorable (Famenne et Gaume). Ces zones plus marginales ont conservé des paysages de plus grande qualité pour la biodiversité. En lien avec cet enjeu, la valeur du foncier agricole très importante en Wallonie est un frein appréciable au regard du taux de maillage à préserver ou atteindre. De même, l’impact des modèles agricoles a un effet sur le réseau écologique, comme l’industrialisation de la culture de pomme de terre. Certains agriculteurs sont parfois contraints à réduire leur maillage écologique (bande aménagée, etc.) pour offrir aux « patatiers » de grandes surfaces d’un seul tenant pour des contrats de cultures.

Le troisième enjeu retenu vise à **enrayer la disparition des espèces des milieux agricoles par des actions complémentaires, dans la matrice, à la restauration du maillage écologique.** Cet enjeu répond aux besoins spécifiques de notre biodiversité « extraordinaire ». La densité du maillage écologique a un impact positif sur la biodiversité ordinaire tandis que ces espèces particulières sont inféodées à pratiques agricoles très spécifiques qu’il est nécessaire de préserver. C’est le cas du tarier des prés, une espèce d’oiseau dépendante de prés de fauche extensifs caractérisés par une grande diversité floristique et entomologique. Indépendamment de la question du maillage écologique il faut donc conserver et prévoir pour ces espèces des projets et des moyens spécifiques adaptés à leurs besoins.

Les enjeux suivant ont été volontairement rapprochés au regard de leur proximité : **Permettre la durabilité socio-économique des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et favoriser la transition vers des systèmes agro-alimentaires durables (approche filière et territoriale).** Pour ces 2 enjeux, il est essentiel de raisonner en termes de revenu plutôt que de production et de raisonner à l’échelle territoriale pour articuler la production agricole aux besoins du territoire concerné plutôt que de produire dans une logique exclusivement commerciale. Les questions suivantes mériteraient d’être posées lorsqu’un exploitant envisage une évolution des pratiques de son exploitation: quels sont les produits utiles dont « mon » territoire a besoin et puis-je les produire à un coût pertinent ? Quelles sont les productions qui sont rentables au plan commercial ? Ce ré-ancrage territorial de la production et de la consommation est nécessaire pour répondre au défi majeur qui est de réconcilier la production avec la protection de l’environnement à cette échelle territoriale.

Pour changer ces systèmes agricoles et alimentaires et garantir leur durabilité, il faut les amener vers la transition qui doit être pensée de manière systémique. Il faut que les différents systèmes puissent converger dans le même sens pour éviter des verrouillages qui limitent leur évolution. A titre d’exemple, l’élevage du Blanc Bleu Belge inclut une chaîne d’acteurs qui jouent un rôle dans la production et le maintien de ce système « filière BBB ». Le passage d’un élevage vers une race plus rustique, par souci de l’éleveur pour la biodiversité ou d’une race mieux adaptée à son environnement, implique que cela convienne à l’ensemble des maillons de la filière : boucher, vétérinaire, chercheur, consommateur. Si la filière n’évolue pas et n’intègre pas cet enjeu de la biodiversité, l’agriculteur peut difficilement l’intégrer dans ses pratiques. Le changement doit se concevoir à tous les maillons.

Le dernier enjeu vise à r**estaurer l’agro-diversité : diversité des pratiques, variétés des races et espèces…** Selon la FAO, sur les quelque 6000 espèces de plantes cultivées à des fins alimentaires, moins de 200 contribuent de manière substantielle à la production alimentaire mondiale et neuf d’entre elles seulement représentent 66 % de la production agricole totale. La situation est identique pour les races de bétail dont une poignée seulement est couramment utilisée pendant que plus de 25 % de ces races sont menacées de disparition.

Par rapport à la préservation des races de bétail, la question du bien-être animal doit être intégrée à la réflexion car c’est devenu une préoccupation forte dans notre société. Cette réflexion a des implications sur le type de races d’animaux utilisées, de quelles manière ils sont élevés et avec quels impacts sur la biodiversité agricole. Il y a également un lien évident entre la valorisation des races menacées et la biodiversité. De la même manière, il faut promouvoir la réflexion sur les variétés anciennes et leur résilience « naturelle ». Nous avons favorisé les espèces les plus productives qui ne sont pas les plus résilientes au changement climatique et qui sont dépendantes des intrants chimiques. L’un des enjeux est probablement d’assurer une meilleure valorisation commerciale de ces variétés pour leur qualité nutritive, culinaire et gustative.

> La [présentation d’Hubert Bedoret](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2019-03-13-ateliers-biodiversite-agriculture-hubert-bedoret-natagriwal.pdf?ID=39913&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Synthèse sous forme graphique





## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif à l’agriculture ont émis 96 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur l’éclairage apporté par l’intervenant ainsi que sur une analyse de la situation réalisée collectivement à travers l’analyse AFOM. Au vu du soutien public dont bénéficie le secteur agricole, de nombreuses propositions opérationnelles se retrouvent aux différents niveaux de la typologie. La conditionnalité des aides agricoles a été traitée, dans le cadre de cette synthèse, comme un outil réglementaire permettant l’accès aux aides de la PAC alors qu’elle pourrait être considérée comme une mesure incitative, l’agriculteur pouvant choisir ou pas de bénéficier de ces aides.

## Recommandations d’ordre stratégique

Les recommandations d’ordre stratégiques formulées par les participants à l’atelier visent avant tout à assurer **l’adoption et la mise en œuvre d’un plan pour la transition agroécologique** dans le cadre d’un processus participatif large incluant également les acteurs de la santé et les ONG de développement. Cette stratégie passe par le développement de **réseaux de conseils et d'encadrement agréés et indépendants de la vente de produits**.

## Recommandations relatives à la réglementation

Un panel de mesures est proposé par les participants pour **renforcer la place de la biodiversité et soutenir la transition agricole à travers la conditionnalité** des aides publiques à l’agriculture. Il s’agit d’assurer la présence d’une **surface minimale d’éléments du maillage** (7 à 10 %) par exploitation, de maintenir les **prairies permanentes multifonctionnelles** notamment sur les pentes et les terrains inondables, de préserver les **bords de cours d’eau** par des bandes enherbées, de renforcer les dispositions relatives à la **lutte intégrée**, les **mesures antiérosives** et la **qualité des rotations / assolements**, de **limiter la taille du parcellaire** (10ha) avec des éléments du maillage et des **charges maximales en bétail** (autonomie).

Les participants ont également proposé des mesures pour renforcer les contrôles et attendent des contrôles plus efficaces. Il s’agit notamment de l’usage des intrants chimiques, de l’effectivité des contrats d’épandage et de récupérer les zones rognées par les agriculteurs sur le domaine public et qui contribuent au maillage.

## Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

Les recommandations produites sont assez variées et couvrent un large spectre de questions liée à la gouvernance.

Les participants invitent la Wallonie à être **ambitieuse sur les moyens dédiés à la biodiversité** dans le cadre des négociations européennes de la PAC et de **réorienter les moyens de la PAC**, en Wallonie, pour les affecter prioritairement aux pratiques favorables à la biodiversité. Ils invitent également à être plus transparent, sur la structure des prix, pour donner de la visibilité à la préservation et la production de biodiversité.

Les participants recommandent également d’éviter les productions agricoles à des fins énergétiques, de limiter la production de bioénergies aux déchets.

Les participants relèvent :

* la nécessité de simplifier les lourdeurs administratives, en défragmentant le cadre législatif en agriculture.
* le besoin de renforcer et repenser la politique des contrôles en agriculture, notamment pour les dispositions relatives à la biodiversité et l’environnement.
* la nécessité d’investir davantage dans le monitoring des espèces et l’évaluation des mesures mises en œuvre

Les participants proposent d’instaurer une « licence biodiversité », conditionnant l’octroi des aides publiques, qui implique une mise à niveau régulière.

Les recommandations portent également sur le renforcement de moyens publics pour assurer l’accompagnement des agriculteurs au regard des enjeux de la transition et la nécessité de dissocier le conseil agricole de la vente des produits.

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Les recommandations produites par les participants appellent à une réorientation des soutiens publics alloués à l’agriculture au profit d’une rémunération des actions positives en faveur de la biodiversité et de la transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables.

Il s’agit d’orienter beaucoup plus fortement, et à tous les niveaux, l’**évolution des structures agricoles vers la transition écologique à travers** :

* une révision des aides aux jeunes agriculteurs et des aides aux investissements
* une conditionnalité renforcée (voir volet règlementaire) sur le régime de base
* un régime d’aide qui doit
	+ privilégier la polyculture élevage et les cultures de protéagineux,
	+ intégrer tous les éléments du maillage dans les surfaces agricoles admissibles
	+ dégager des moyens pour la rémunération des services environnementaux
* un plafonnement des aides de la PAC au bénéfice des petites exploitations
* un soutien à l’agriculture biologique et la création d’une MAEC globale

Les participants ont assez logiquement **plébiscité le régime des mesures agroenvironnementales**, souhaitant un renforcement des moyens dédiés à cette politique à travers :

* une augmentation du montant des primes pour la gestion extensive des prairies, le maintien de faible charge en bétail (prime à l’herbe, MAEC,...) ;
* une amélioration de certains cahiers des charges, notamment en offrant plus de souplesse et d’attractivité dans les zones à enjeux spécifiques (bruant proyer, busard cendré,…)
* le développement de nouvelles mesures pour recréer le maillage écologique tel que le soutien à la plantation de haies libre et l’installation de clôture pour protéger des petites zones d’intérêts biologique….

Les participants proposent également de favoriser le **développement des circuits-courts**, dans le cadre des aides PAC de base via un lien fort à l’emploi, en soutenant la réappropriation de la transformation et de la commercialisation et par une meilleure articulation entre régime de MAEC et valorisation des produits (lait de foin lié à la gestion extensive des prairies)

Les participants ont également **identifié des politiques qui ont des effets pervers sur la biodiversité** et l’environnement tel que le régime de taxation forfaitaire des exploitations agricoles, la fiscalité avantageuse sur les intrants chimiques. Ils appellent à un prix juste d’un point de vue environnemental prenant en compte le coût des impacts / externalité des produits et la rémunération des aménités (via des aides publiques).

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

Les participants ont proposé de soutenir financièrement les approches collectives en matière de transition vers des systèmes agro-alimentaires durables. De manière plus opérationnelle, ils proposent de favoriser la constitution de filière bois-énergie à partir des haies et la constitution de filières permettant de valoriser les productions de terroir liées à des pratiques favorables à la biodiversité.

## Recommandations relatives aux actions de terrain

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

Les recommandations formulées par les participants à l’atelier visent principalement à améliorer la formation des agriculteurs.

L’une des recommandations relève que le **cursus traditionnel est plutôt néfaste** à l’appropriation de la biodiversité par les agriculteurs et qu’il est indispensable de revoir en profondeur les programmes de formation. La question de la formation continue est posée à travers **la création d’une « licence biodiversité »** à l’instar de la phytolicence. La formation et la sensibilisation des **jeunes agriculteurs** par rapport à la biodiversité dans leur future exploitation est également perçue comme essentielle.

Pour vulgariser les pratiques favorables à la biodiversité, les participants recommandent de renforcer la vulgarisation des résultats de recherches auprès des agriculteurs, de valoriser les « bonnes pratiques » de **fermes exemplatives**, notamment à travers des journées d’échange, et d’améliorer les outils existants pour réaliser les bilans environnementaux d’exploitation et leur traduction en recommandations opérationnelles

Un panel de recommandation vise les consommateurs en termes d’information sur la **structure des prix des produits et les labellisations environnementales** et la sensibilisation des **décideurs politiques** à ces enjeux.

## Recommandations pour la recherche et le développement

Les participants ont proposé 8 recommandations relatives à la recherche et au développement.

Il s’agit de mesures qui visent principalement à renforcer les **recherches sur la transition agricole** à travers le développement de recherche sur les sols agricoles (recherche fondamentale), sur les pratiques et itinéraires techniques permettant de réduire ou se passer des intrants chimiques (permaculture, agroforesterie, cultures associées,…). Ils proposent également d’identifier, au départ des comptabilités agricoles, les modèles agricoles plus durables et les facteurs de progression.

Une dernière recommandation proposée porte sur la réalisation d’un **état des lieux précis du réseau écologique agricole**.

# Atelier thématique Forêts

**Enjeux**

1. Atteindre un équilibre forêt-gibier dans les zones d'excès de grand gibier via une gestion adaptée de la grande faune et de son habitat
2. Assurer le développement des éléments favorables à la biodiversité tels que le nombre d’arbres morts, d’arbres d’intérêt biologique, les lisières, les milieux ouverts intra-forestiers notamment par leur inclusion dans les plans d'aménagement et de gestion
3. Préserver la biodiversité des forêts dites anciennes
4. Préserver et restaurer la qualité des sols forestiers
5. Appliquer une gestion qui permette au sein des peuplements, d'augmenter la diversité des âges et des essences mais également des provenances et des écotypes pour atténuer les risques liés aux changements climatiques, notamment via une sylviculture plus proche de la nature (prosilva)

***Lionel Wibail*** *est coordinateur du rapportage Habitats, pilote du GT « Habitats forestiers » à la Direction de la Nature et de l’Eau du DEMNA (SPW).*

Cette thématique a fait l’objet d’une présentation par le même intervenant lors de la journée de lancement des ateliers de la biodiversité. Son intervention dans le cadre de l’atelier thématique « forêt » se concentre sur cinq enjeux identifiés et priorisés par les participants lors la journée de lancement et consolidés par le Comité scientifique.

Le premier enjeu vise à « **Atteindre un équilibre forêt-gibier dans les zones d’excès de grand gibier via une gestion adaptée de la grande faune et de son habitat** »

La présence de surpopulation de grands herbivores a un impact sur la régénération forestière, via l’abroutissement, la destruction des semis, une pression sélective sur certaines essences et leur déracinement par le sanglier. En cas de pression forte du gibier, il n’y plus de régénération en sous-bois ou celle-ci est mono spécifique. Les surdensités génèrent aussi des dégâts sur les autres végétaux, comme l’abroutissement des semi-ligneux (myrtille…) ou une modification du tapis herbacé au bénéfice des graminées. Le sanglier exerce également une prédation directe sur la faune vivant au sol.

Le plan de tir pour le cerf est un outil permettant potentiellement de contrôler ses densités afin de tendre vers l’équilibre forêt-gibier. Quand elles existent, certaines dispositions du cahier des charges des baux de chasse pourraient servir à réguler les densités de chevreuil et de sanglier en forêt publique. La problématique du nourrissage dissuasif reste un point d’attention. Son recours permet de maintenir des populations trop denses localement.

Le second enjeu est **« d’assurer le développement des éléments favorables à la biodiversité tels que : le nombre d’arbres morts, d’arbres d’intérêt biologique, les lisières, les milieux ouverts intra-forestiers, notamment par leur inclusion dans les plans d’aménagement et de gestion »**

Le bois mort est un critère universel de gestion durable. Plus d’un quart des espèces forestières, souvent très spécialisées, lui sont associées et l’utilisent notamment comme abri, substrat ou source d’alimentation. Pour répondre aux besoins de ces différentes espèces, il faut une diversité de bois mort en termes de dimensions, de formes, d’essences, de stades de décomposition et d’exposition au soleil. Certaines espèces peu mobiles ont en outre besoin d’un réseau de bois mort.

Les arbres vivants d’intérêt biologique sont des arbres présentant un développement de structures (micro-habitats) telles que des cavités, des branches mortes, des lianes… Les arbres sénescents ont une valeur biologique, esthétique et culturelle élevées du fait de leur âge. Tant l’âge que les dimensions des arbres sont importants pour permettre l’apparition de micro-habitats différents. A titre d’exemple, selon la Circulaire « Biodiversité en Forêt », 70 % des espèces épiphytes de lichens sont soit éteintes soit menacées et dépendent de ces types d’arbres.

Les lisières internes et externes contribuent à la biodiversité d’autant plus que leur structure est diversifiée. La structure optimale combine la juxtaposition des 3 éléments suivants : le manteau forestier (les arbres), un cordon de buisson et un ourlet herbacé. Ces lisières bien structurées abritent de nombreuses espèces : exclusives des lisières, agricoles avec des besoins de ligneux, forestières ayant besoin de lumière et de chaleur ainsi que des généralistes. Les lisières apportent d’autres bénéfices, notamment la protection du peuplement (vent…), un abri pour les auxiliaires des cultures et des zones d’alimentation pour le gibier. Les lisières « abruptes » n’apportent pratiquement pas de bénéfices en termes de biodiversité.

Les milieux ouverts intra-forestiers incluent des ouvertures permanentes, le plus souvent liées à l’activité forestière (chemins, layons, gagnages, ...) avec un intérêt biologique très variable, et des ouvertures forestières « temporaires », comme les coupes liées à l’exploitation, caractérisées par une végétation typique associée et qui peuvent constituer un milieu de substitution aux parcours pastoraux pour certaines espèces comme l’engoulevent. Parmi les ouvertures permanentes, on peut encore citer les prairies de bordure de massif, et les milieux ouverts de grand intérêt biologique restaurés et gérés par les projets LIFE et PwDR.

Il existe déjà quelques mesures pour rencontrer cet enjeu d’éléments forestiers favorables à la biodiversité. Le Code Forestier prévoit notamment, en forêt publique, le maintien d’au moins 2 arbres morts et 0,5 arbre d’intérêt biologique (AIB) par hectare. En Natura 2000, les mêmes normes sont d’application dans les propriétés privées de plus de 2,5 ha. Ces obligations sont inférieures aux normes de la circulaire biodiversité qui apportait une définition plus pertinente de l’AIB et prévoyait le maintien d’1 arbre de ce type par 2 ha et par rotation jusqu’à leur mort naturelle. A terme, l’objectif était d’avoir au moins 2 AIB par ha. La mise en œuvre de ces mesures peut-être évaluée sur le terrain : d’après les données de l’inventaire permanent (IPRFW), le nombre de gros arbres (diamètre > 80 cm) est passé de 0,85 à 1,14 arbres/ha entre les 2 cycles de mesures (années centrales 2001 et 2011) et le nombre d’arbre morts (de diamètre > 40 cm) a est passé de 0,64 à 0,76 arbre/ha, avec des différences plus marquées dans certaines zones géographiques.

Le choix des arbres vivants et morts d’intérêt biologique devrait se faire sur base de critères plus objectifs incluant une réflexion sur une trame. Les mesures légales sont aussi trop peu ambitieuses pour les AIB (0,5/ha), et il n’existe pas d’incitant ou de cadre pour leur maintien dans les propriétés publiques de moins de 100 ha et les propriétés privées hors Natura 2000. Enfin, pour cet enjeu il ne faut pas négliger l’impact potentiel exercé par le développement futur du bois-énergie, notamment sur les classes d’âge laissées en coupe actuellement.

Le code prévoit également la constitution de 3 % de zones de conservation intégrale, avec une absence d’intervention (coupes, travaux forestiers...) sauf pour des actions de sécurisation et de lutte contre les espèces envahissantes. Cette mesure vise les peuplements feuillus des propriétés publiques de plus de 100 hectares et les propriétés en Natura 2000 de plus de 2,5 ha. La localisation des îlots de sénescence / réserves intégrales est un enjeu important. Il faut privilégier les forêts anciennes avec des peuplements déjà âgés, rechercher une certaine diversité d’écosystèmes et réserver des surfaces suffisamment importantes pour permettre l’expression des processus de sénescence et de régénération. En première analyse, 64 % des réserves intégrales en forêt soumise sont des forêts anciennes, soit juste un peu plus que le taux de forêts feuillues anciennes (60%) ; il ne semble donc pas y avoir eu de ciblage sur ce critère, l’intégration de zones inaccessibles et improductives étant plus facilement acceptée par les propriétaires et gestionnaires.

Pour les lisières, le Code Forestier (pour les forêts publiques) et les mesures légales en site Natura 2000 prévoient une mesure pour assurer la création d’un cordon de 10 m en lisière externe de massif. L’enjeu est de développer également ces lisières hors propriétés publiques et sites N2000, de développer des lisières internes au massif (le long des milieux ouverts), et, pour les lisières externes, de créer des ourlets herbacés en zone agricole via des incitants.

Pour les milieux ouverts intra-forestiers, il existe des opportunités en Natura 2000, dès lors que les milieux sont identifiés, pour assurer la restauration et la gestion (Life, PDR, MAE). Les menaces sur les ouvertures permanentes liées à l’activité forestière sont l’artificialisation par empierrement, le recours aux engrais et le semis dans les gagnages… En coupe forestière, la replantation est généralement trop rapide et recourt fréquemment à des traitements mécaniques (gyrobroyage, voire dessouchage). Dans les zones agricoles marginales, la menace est l’intensification tandis que, pour les milieux ouverts de grand intérêt biologique, le risque est la recolonisation ligneuse de ces surfaces souvent trop faibles et trop peu connectées.

Le troisième enjeu consiste à **préserver la biodiversité des forêts dites anciennes**. Ces forêts sont caractérisées par la continuité de l’occupation forestière et n’ont jamais été converties en terres agricoles. Sur les 430 000 ha de feuillus au 18ᵉ siècle, 44 % ont été maintenus jusqu’à l’heure actuelle soit 181 000 ha, 26 % ont été enrésinés et 30 % déboisés. Depuis, 257 000 ha de zones ouvertes ont été reboisés en feuillus et résineux. Les forêts anciennes dites « semi-naturelles » sont composées d’essences indigènes, principalement régénérées par semis naturel ou par recépage de taillis. Elles présentent une naturalité élevée, même si leur structure et composition ont été influencées par l’homme. Certaines espèces patrimoniales sont spécifiques des forêts anciennes et ont des vitesses de recolonisation très lente (certains coléoptères du bois mort, plantes à bulbes…).

Les forêts anciennes sont relativement bien protégées si elles sont constitutives d’un habitat d’intérêt communautaire cartographié en site Natura 2000, mais elles n’ont aucune protection en dehors. Outre leur plus faible rentabilité en termes de production sylvicole (par rapport à certaines plantations exotiques), la principale menace qui pèse sur ces forêts est liée à l’interprétation de l’article 1er du code forestier qui prévoit le maintien d’un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus. Or, la tendance à la baisse des résineux risque d’être compensée dans les forêts publiques. La transformation de forêts anciennes en plantations exotiques constitue une dégradation irréversible.

Le quatrième enjeu vise à **« préserver et restaurer la qualité des sols forestiers ».** La qualité des sols forestiers est affectée par le tassement du sol lié à l’exploitation et les travaux forestiers. Il en résulte une dénaturation d’habitats sensibles, une banalisation de la diversité biologique, ainsi qu’une dégradation des qualités physiques du sol perturbant le système racinaire des arbres en place et accentuant leur sensibilité. Le tassement du sol réduit la résilience des forêts.

La qualité des sols forestiers est également affectée par le drainage artificiel. Plusieurs écosystèmes rares sont liés à des nappes permanentes ou temporaires et le drainage a pour effet de les dénaturer au profit d’une végétation banale. La préservation des zones humides permet en outre de préserver de nombreux services écosystémiques au bénéfice de la société tels que la recharge des nappes et la régulation des cours d’eau.

Il existe quelques mesures légales permettant la préservation des sols forestiers. Le Code Forestier interdit la création et l’entretien des drains sur les sols les plus humides et fonds de vallées. En Natura 2000, la gestion des drains et fossés est également très encadrée. Les principaux enjeux sont liés à l’octroi d’autorisations en Natura 2000, et à l’absence de mesure sur les nombreux sols hydromorphes à nappe non permanentes. Pour ce qui est du tassement du sol, les mesures n’ont pas encore été prises par le Gouvernement pour le limiter, alors que le Code Forestier l’habilite à cet effet. Dans la pratique, la mise en œuvre progressive de cloisonnements et la limitation de l’exploitation à des conditions météorologiques plus propices à la préservation des sols sont de plus en plus fréquemment appliquées en propriété publique. Le cloisonnement reste néanmoins le choix de sacrifier une partie des sols de tous les peuplements forestiers, et nécessite pour être efficace un suivi des travaux d’exploitation. Il est par ailleurs complexe à mettre en œuvre en sylviculture jardinée.

A titre d’exemple, dans les habitats forestiers d’intérêt communautaire en région atlantique, on observe une augmentation forte de cette problématique entre les 2 cycles de l’inventaire permanent, le nombre de placettes avec observation de tassement passant de 7 % à 19 %.

Le dernier enjeu vise à « **appliquer une gestion qui permette au sein des peuplements, d’augmenter la diversité des âges et des essences mais également des provenances et des écotypes pour atténuer les risques liés aux changements climatiques, notamment via une sylviculture plus proche de la nature (ProSilva)** ».

La diversité des essences permet d’optimiser la fertilité de l’écosystème forestier et d’améliorer la résilience des peuplements. Cette diversité bénéficie par ailleurs à certaines espèces associées très spécialisées. Les futaies irrégulières, permettant la coexistence de différentes classes d’âges, offrent elles aussi une meilleure résilience lors d’attaques de ravageurs ou de stress climatiques. Cette forme de gestion est proche de la forêt naturelle.

En ce qui concerne la diversité des essences, il ne faut en outre pas perdre de vue que les essences indigènes constituent les habitats naturels en Wallonie et que le cortège d’espèces qui leur sont associées est nettement plus élevé que pour les essences exotiques. En Natura 2000, il y a un contrôle, variable selon les unités de gestions, de la transformation des habitats indigènes.

La régénération naturelle offre une meilleure adaptation aux conditions de la station, elle permet la préservation le patrimoine génétique local (écotypes et provenances) et offre la possibilité d’une diversification naturelle des structures verticale et horizontale tout en contribuant à la présence des essences compagnes et à la diversité ligneuse (y compris en complément des plantations).

La forêt wallonne est très peu diversifiée en essences : d’après l’inventaire permanent, 60 % de la surface ne présente pas plus de 2 essences par placette (10 ares) dans le peuplement. Il est donc primordial de développer des incitants / mesures à cet effet et de conscientiser les propriétaires sur la nécessité de diversifier leurs peuplements en termes de structure et de composition, notamment pour augmenter la résilience au changement climatique.

D’autres enjeux primordiaux pour la biodiversité sont de maintenir sur le long terme des surfaces de chênaies, qui sont très biogènes, et d’éviter l’extinction des espèces animales rares liées au taillis ou à des essences compagnes actuellement non/peu valorisables.

En complément de l’analyse des enjeux, l’intervenant relève **quelques pistes et points d’attention** : des mesures existent et encadrent partiellement une partie des problématiques (ex. bois mort, drainage…) mais elles ne s’appliquent pas uniformément sur le territoire (public versus privé, dans versus en dehors du réseau Natura 2000). Certaines dispositions manquent encore, notamment pour éviter le tassement du sol ou assurer la prise en compte des forêts anciennes. La circulaire biodiversité constitue une excellente base de travail. Il s’agit d’une analyse très fouillée des mesures favorables à la biodiversité en forêt, sur pratiquement tous les enjeux énoncés. Il faudrait probablement s’en inspirer, reformuler certaines parties ou la compléter, mais également réfléchir à des instruments permettant sa mise en œuvre, en fonction de la nature des propriétaires (forêt domaniale, publique, privée…), via des dispositifs tels que : des mesures réglementaires ou incitatives, la conscientisation des propriétaires à la résilience et aux services écosystémiques et leur valorisation, le recours à la labellisation…

> La [présentation de Lionel Wibail](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2019-03-18-ateliers-biodiversite-forets-l-wibail.pdf?ID=39933&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Synthèse sous forme graphique





## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif à la gestion forestière ont émis 55 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur l’éclairage apporté par l’intervenant ainsi que sur une analyse de la situation réalisée collectivement.

## Recommandations d’ordre stratégique

Étonnement, aucune recommandation ne pouvait être classée en stratégie.

## Recommandations relatives à la réglementation

De nombreuses recommandations ont été formulées dans l’objectif de renforcer le cadre réglementaire. Certaines dispositions visent la restauration de l’équilibre forêt – faune sauvage.

* Il s’agit de se doter de moyens permettant d’**imposer des mesures strictes de réduction dans les territoires en surdensités de grand gibier et d’assurer l’achèvement des plans de tir**
* Il s’agit également d’i**nterdire le nourrissage artificiel en ce compris les cultures de maïs à des fin de nourrissage du gibier**

De nombreuses mesures vise à **améliorer la place de la biodiversité** à la marge des peuplements (lisières, milieux ouverts, chemins, zones humides…) et à) travers la gestion forestière. En cela, elles contribuent à l’amélioration **qualitative de l'habitat de la grande faune sauvage.** Il s’agit de :

* Généraliser l'application de la **circulaire biodiversité** à l'ensemble des forêts (propriétaires privés comme publics) ou selon des gradients variables (domaniales > publiques > privéss) prenant en compte Natura 2000 via l’adoption de normes plus fortes qu’aujourd’hui.
* Intégrer c**omplètement les mesures biodiversités dans les plans d’aménagements et de gestions, tant publics que privés.**
* Imposer **un plan SIMPLE de gestion** à toutes les propriétés de plus de 20-25 hectares.
* Élaborer un **statut spécifique aux forêts anciennes**, avec un régime de protection adapté excluant les plantations d’exotiques et en y appliquant des méthodes sylvicoles proche de la nature (régénération naturelle, méthodes d'exploitation douces, coupes limitées, maintien d’un certain nombre d'arbres par coupe…

Les participants recommandent l’**instauration d’un cadre légal pour la protection des sols** au regard des enjeux pour la biodiversité et la résilience des forêts tel que prévues notamment aux articles 16, 46 et 51 du code forestier. Ils suggèrent ainsi de :

* **Imposer l’exploitation sur un réseau d’exploitation défini** et permanent dans les forêts publiques et privées
* Instaurer **un agrément pour les exploitants forestiers**
* Systématiser l’**exploitation en régie et/ou bord de route**
* Interdire **l’exportation des branches de moins de 7** centimètres de diamètre
* Interdire **le dessouchage** et limiter strictement **le girobroyage**
* Interdiction **de tout drainage** partout en forêt

D’autres mesures visent à encadrer ou améliorer l’exploitation forestière :

* Interdire toute exploitation **forestière sans kit de franchissement pour les cours d'eau**
* **Interdire l’usage des produits / carburants non biodégradables**
* Modifier le CoDT pour **exclure les sapins de Noël** et cabanes en forêts
* Interdire l’**utilisation des intrants de synthèse**

## Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

Les participants à cet atelier ont formulé de 5 recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance. Il s’agit de :

* **Rééquilibrer** la composition des différents **conseils consultatifs**
* Assurer l**’application immédiate des mesures existantes** (arbres morts, AIB, lisières,...)
* **Évaluer l'efficacité des mesures déjà existantes** tant d’un point de vue écologique qu'économique.
* Protéger intégralement une **superficie significative de forêt ancienne en réserve intégrale**, en combinant des zones de grande surface d'un seul tenant (5.000 ha) et des zones plus petites représentatives des différents habitats forestiers.
* En forêts publiques, généraliser la vente bords de routes (exploitation en régie)

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Parmi les 10 recommandations produites, l’essentiel porte sur la création de nouvelles mesures incitatives ou la réorientation de mesures existantes :

* Créer un régime incitatif, des mesures **sylvo-environnementales,** pour favoriser la mise en place de mesures favorables à la biodiversité : gestion des lisières externes et internes, des milieux ouvert intra-forestiers, des zones humides,…
* Doper les moyens pour l’acquisition **de terrain** de grande valeur biologique **et subventions aux restaurations** (pour la biodiversité).
* **Articuler** les mesures agri-environnementales et la gestion des lisières forestières.
* **Identifier des outils financiers adéquats pour compenser les manques à gagner** lié à la gestion d'un patrimoine collectif.

Plusieurs mesures visaient la protection des sols tels que :

* favoriser davantage le **débardage au cheval**
* créer une mesure de **restauration des qualités hydriques des sols**
* soutenir l’investissement **dans des engins d’exploitation respectueux des sols**

Enfin, une recommandation plus sylvicole vise à réorienter les subsides à la plantation pour **favoriser les essences compagnes indigènes**

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

2 recommandations visent plus particulièrement à la mobilisation des acteurs autour de filières afin de maintenir voire **développer les filières de valorisation des feuillus** (scieries...) et de les **circuits court.**

## Recommandations relatives aux actions de terrain

Les participants recommandent aux gestionnaires forestiers de se baser sur la régénération et les processus naturels, notamment en diversifiant le milieu forestier via la création de trouées ou une diminution de la surface terrière.

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

Les principales recommandations visent à la formation et la sensibilisation des gestionnaires forestiers et des propriétaires. Il s’agit notamment de :

* Vulgariser, sensibiliser et promouvoir **l’adhésion des acteurs à Natura 2000**
* Informer et sensibiliser de la **présence et de l’intérêt des forêts anciennes**
* Former et vulgariser les **techniques de sylviculture proche de la nature** tant feuillues que résineuses afin d’assurer la plus grande diversité des essences et un couvert continu
* Former et vulgariser sur les techniques de gestion favorables à la **résilience des forêts**

Parmi les 8 recommandations produites, 2 concernent la **formation continue des chasseurs en matière de biodiversité et la formation des exploitants forestiers**

## Recommandations pour la recherche et le développement

Les recommandations émises par les participants au sujet de la recherche et du développement sont axées sur la **valorisation des essences feuillues**, l’**adaptation aux changements climatiques** et une **meilleure identification de la destination des forêts anciennes**. Il s’agit de :

* développer les technologies et la chimie du bois pour les essences feuillues,
* identifier les essences et provenances qui apporteront une plus grande résilience aux changements climatiques,
* définir la notion des forêts anciennes sur base de la cartographie du DEMNA et de critères écologiques supplémentaires, notamment des potentiels futurs de cette forêt.

# Atelier thématique Milieux urbains

**Enjeux**

1. Intégrer la composante biodiversité et les services écosystémiques dans les outils de planification urbaine
2. Renforcer et développer le maillage écologique et les infrastructures vertes en zone urbaine
3. Intégrer l'accueil de la biodiversité dans la conception du bâti et de ses abords ainsi que dans les projets de rénovation
4. Développer les mesures permettant de renforcer la place de la biodiversité en ville et de promouvoir la santé et le bien-être des habitants, augmenter la capacité de résilience (gestion de l'eau, autonomie alimentaire, ... ) face aux changements globaux
5. Assurer la formation et la mobilisation de tous acteurs concernés par la gestion des espaces urbains pour y intégrer la biodiversité et ses services

*Grégory Mahy est docteur en biologie, chercheur et professeur à Gembloux Agro-Bio Tech (ULg) dans toutes les matières qui font la spécificité de l'Unité Biodiversité et Paysage: écologie générale, méthodes d'inventaire de la biodiversité, réseaux écologiques, écologie de la restauration, biodiversité urbaine, etc.*

Parmi les enjeux identifiés sur les milieux urbains, G. Mahy a construit sa présentation sur la dichotomie des notions « pour » la biodiversité et celles « par » la biodiversité, au service des citoyens.

Milieu urbain pour la biodiversité

* Biodiversité urbaine
* Trames écologiques urbaines
* Réseau et maillage écologique

Milieu urbain par la biodiversité

* Services écosystémiques
* Infrastructures vertes
* Biophilie

Le développement des villes et de leurs infrastructures est un des facteurs majeurs de modification et de destruction des milieux. L’écosystème urbain, même s’il abrite encore des espèces particulières est fortement appauvri par rapport au système initial.

L’urbanisation engendre également des modifications globales des conditions du milieu. Citons en exemple la notion bien connue d'îlots de chaleurs, dont les effets s’étendent bien au-delà des limites de la ville, ou encore l’impact de l’éclairage nocturne.

L’urbanisation modifie donc globalement et sur des superficies importantes, les conditions du milieu.

A priori, le développement de l’écosystème urbain n’est pas positif pour la biodiversité. Il entraîne des modifications importantes telles que :

* Diminution de la richesse en espèces le long des gradients urbains (densité du bâti) (perte de végétation)
* Changement de la composition en espèces
	+ Importance croissante des espèces exotiques
	+ Nouvelles combinaisons d’espèces natives et introduites
	+ Homogénéisation de la composition en espèces
	+ Sélection d’espèces avec des traits de vie adaptés aux conditions urbaines
	+ Espèces menacées natives plus rares dans les zones urbaines (habitats humides ou pauvres en nutriments)

Malgré ses impacts sur les milieux, la ville peut être riche en diversité biologique car elle renferme des reliques naturelles, elle est souvent établie à des écotones d’écosystèmes et elle abrite des habitats variés.

Pour définir la structure écologique en ville, on distingue quatre grands types de trames écologiques :

* La trame verte ;
* La trame bleue ;
* La trame brune ;
* La trame grise.

La trame verte est la première structure écologique qui vient à l’esprit pour soutenir la biodiversité en ville. Des projets de trames bleues et vertes voient le jour dans les grandes métropoles européennes telle que Bruxelles, ou encore Liège en Wallonie. Elles offrent la possibilité d’inclure une biodiversité extraordinaire dans de nouveaux écosystèmes, ainsi qu’une nature plus ordinaire. Les trames brune et grise, avec leurs opportunités pour la biodiversité, sont également à intégrer dans une réflexion globale.

L’autre approche, complémentaire, est celle qui envisage le milieu urbain par la biodiversité. Il s’agit ici de développer des écosystèmes urbains basée sur la nature (‘nature based solution’) en vue de « renaturer » la ville au profit de la biodiversité.

Deux concepts récents portent cette logique : les services écosystémiques et l’infrastructure verte.

La première façon dont la biodiversité s’est introduite en ville ces 10 dernières années est au travers de la notion de services écosystémiques, à tel point que les stratégies de développement urbain ont intégré cette logique de lien entre biodiversité, renaturation, services écosystémiques et design urbain.

C’est ainsi que nous avons glissé des réseaux écologiques pour la biodiversité aux infrastructures vertes par la biodiversité pour les sociétés humaines.

L’infrastructure verte est un réseau « d’écosystèmes construits avec la nature » (Nature Based solutions) en vue de rencontrer les défis urbains. Elle fournit un cadre écologique pour la santé sociale, économique et environnementale.

Ses composantes principales comprennent :

1. Le soutien à la biodiversité
2. La production de nourriture
3. La régulation climatique
4. La régulation des eaux pluviales
5. La qualité de l’air
6. La qualité de vie et le bien-être des populations.

Actuellement, les infrastructures vertes se construisent à travers des expérimentations sur le terrain.

Enfin, la notion de biophilie (lien qui connecte les humains avec les autres formes de vie) nous permet de faire le lien entre biodiversité et santé. L’hypothèse de la biophilie, soutenue par de nombreuses recherches, met en évidence le lien entre l’accès à la nature et l’amélioration de la santé. Le contact avec la nature améliore les capacités physiques, physiologiques et cognitives.

Par exemple, une vue sur la nature réduirait le séjour hospitalier et la consommation d’analgésiques. L’environnement « naturel » a un impact sur le rythme cardiaque ou sur les fonctions immunitaires.

Pour rappel, le premier colloque “Biodiversanté” s’est tenu en Wallonie en collaboration avec l’hôpital de Charleroi et a rassemblé plus de 200 participants.

 > La [présentation de Grégory Mahy](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2019-02-27-ateliers-biodiv-milieux-urbains-gregory-mahy-ulg.pdf?ID=39927&saveFile=true) disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Synthèse sous forme graphique





## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif aux milieux urbains ont émis 26 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur l’éclairage apporté par l’intervenant ainsi que sur une analyse de la situation réalisée collectivement.

## Recommandations d’ordre stratégique

Dans le cadre des recommandations d’ordre stratégique, les participants ont souligné la nécessité d’une approche transversale pour la biodiversité en intégrant l'infrastructure verte et les services écosystémiques rendus dans les **autres politiques** (santé, énergie, eau, etc.), avec l’exemple plus particulier de son intégration dans les **plans de mobilité**, notamment au niveau de la mobilité douce.

## Recommandations relatives à la réglementation

Sans surprise, il est recommandé d’intégrer le maillage écologique et les infrastructures vertes dans les **outils réglementaires d'aménagement du territoire**. Il est proposé d’intégrer dans les **outils légaux d'urbanisme** l'obligation de prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques à travers des mécanismes de contraintes, mais surtout d'encouragement. Enfin, il est recommandé de prévoir dans les réglementations la réelle prise en compte de la biodiversité dans **tout projet du bâti** (mur et toiture végétalisée, éclairage, gestion des remblais, …).

## Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

Dans ce contexte, nombre de recommandations touchent l’échelon communal, avec des propositions visant un **plan Nature communal** (développement de guidelines, accompagnement et moyens financiers adéquats), ou encore la création d’un poste de **référent « Biodiversité et services écosystémiques »** dans chaque commune. L’implication des **CCATM** est également soulignée à travers une recommandation visant à systématiser leur participation dans les enjeux biodiversité, y compris les projets de développement ou de planification urbaine.

Au niveau des **marchés publics**, il est recommandé d’intégrer des clauses biodiversité dans leurs critères d’attribution. Cette recommandation est également appliquée à l’octroi de **permis d’urbanisme**.

A une échelle plus large, il est enfin proposé de valoriser ou créer des **mécanismes d'échange** permettant d'augmenter la cohérence des politiques mises en œuvre pour la biodiversité.

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Dans ce cadre, il est recommandé de développer un **système de subvention à points** qui prenne en compte la biodiversité et les services écosystémiques.

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

Dans ce cadre, la **gestion des espaces verts et urbains** est au cœur des recommandations, à travers, par exemple, la mise en place de stratégies d’utilisation et de réappropriation collective douce des espaces verts.

Afin d’intégrer la biodiversité et ses services, il est proposé de réunir l'ensemble des acteurs (communaux, infra et supra) afin de déterminer le rôle de chacun dans la gestion des espaces urbains.

Il est également préconisé d’intégrer la dimension nature dans les projets d'**établissements scolaires et de soin**.

## Recommandations relatives aux actions de terrain

Des actions de terrain recommandées par les participants viseraient à **préserver, restaurer** et **augmenter** les **zones d'accueil favorables à la biodiversité** et les **connecter** entre-elles. Un exemple concret en lien avec le bien-être serait la transposition du programme « **Ose le vert** » pour les centres de soins.

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

Ce volet a regroupé le plus grand nombre de recommandations.

En termes de formation, ces dernières s’articulent autour de trois grands axes, la **formation des jeunes générations**, à travers une meilleure intégration de la matière dans le parcours scolaire, la **formation des professionnels** (à la fois la formation de base, mais aussi la formation continue) et enfin, la transversalité de la matière qui devrait être intégrée dans tout parcours de formation professionnel, qui se retrouve dans la notion de **mainstreaming**.

Parmi les **acteurs à former**, on retrouve le personnel communal, cité à plusieurs reprises, mais aussi les bureaux d’études, les architectes, les paysagistes, les entreprises d’espaces verts, ou encore les naturalistes.

La nécessité de donner de la visibilité à des espaces intéressants ou à des pratiques de gestion favorables à la biodiversité est également soulignée par des recommandations de **sensibilisation**.

## Recommandations pour la recherche et le développement

Dans ce cadre, la proposition est de définir une **grille d'indicateurs** par typologie liée au territoire.

# Atelier thématique Plans et projets

**Enjeux**

1. Construire une base légale plus forte pour un aménagement du territoire qui prenne davantage en compte la nécessité de préserver et de restaurer la biodiversité, notamment patrimoniale
2. Assurer l’absence de perte nette de biodiversité (No net loss) dans l’élaboration des plans et projets, en respectant la séquence éviter - réduire – compenser
3. S’assurer que les impacts sur la biodiversité sont correctement évalués en amont, pris en compte dans les décisions et respectés dans la mise en œuvre des plans et projets
4. Maintenir et restaurer la biodiversité, les services écosystémiques et la résilience à l'échelle des paysages à travers la réalisation des plans et projets

*Sandrine Liégeois, Attachée qualifiée, à la direction de la Nature et des espaces verts du DNF est responsable de la thématique “Espèces protégées” au niveau régional.*

Le cadre légal wallon comporte différents outils qui visent à prévenir les atteintes de plans et projets sur l’environnement, dont la biodiversité constitue un des éléments. Il comporte également des outils de planification qui pourraient constituer des opportunités d’assurer un développement du territoire en phase avec la préservation, voire avec le développement du patrimoine naturel.

En ce qui concerne la prévention des atteintes à l’environnement, les règles en matière d’évaluation des incidences intégrées au Code de l’Environnement constituent le noyau du système. Celles-ci sont complétées par des règles spécifiques aux sites Natura 2000, pour les actions non visées par ce Code, ainsi que par les dispositions de la loi sur la conservation de la nature qui prévoient l’interdiction de porter atteinte aux habitats naturels et aux aires de repos des espèces protégées, sauf sous le couvert d’une dérogation, laquelle doit permettre d’assurer le maintien de l’état de conservation.

Le Code de l’Environnement prévoit que, sauf si celui-ci n’est pas susceptible d’avoir une incidence notable pour l’environnement, tout plan ou programme doit être soumis à une évaluation des incidences sur l’environnement. Il en est de même pour toute demande de permis (d’urbanisme, d’environnement ou unique) qui doit être complétée soit par une notice des incidences sur l’environnement, soit, en cas de risque d’incidences notables, par une étude des incidences sur l’environnement.

Le Code de l’Environnement prévoit aussi que, tant le rapport des incidences environnementales qui accompagne un projet de plan ou programme que le dossier remis par le demandeur en accompagnement d’une demande de permis, comprenne, le cas échéant, la proposition de mesures destinées à atténuer, voire à compenser les incidences négatives non négligeables de ce plan ou projet.

Dans la pratique, il faut regretter toutefois que les éléments nécessaires pour apprécier la qualité biologique d’un site et pour apprécier l’impact d’un projet sur la biodiversité ne soient pas précisés. Ainsi, la notice d’évaluation des incidences sur l’environnement doit comporter *«une évaluation sommaire de la qualité biologique du site »*. Complémentairement, rien n’oblige pour ces études à recourir à des personnes qui disposent d’une compétence spécifique. De plus, les données biologiques existantes ne sont pas rendues publiques de façon simple et systématique.

Dès lors, les méthodologies pour l‘évaluation de l’impact d’un projet sur la biodiversité sont variées et parfois inappropriées et la faible qualité de ces évaluations est régulièrement à déplorer. Ceci induit un risque que des espèces sensibles et leurs habitats soient incorrectement prises en compte dans l’appréciation de l’impact d’un plan ou projet, avec pour corollaire des mesures d’atténuation ou de compensation insuffisantes et un impact non négligeable lors de la mise en oeuvre du projet. La mise à disposition des données biologiques via une plate-forme internet sécurisée, la publication de guides encadrant la collecte de données biologiques et l’adoption d’une guidance voire d’un dispositif légal fixant les règles pour l’évaluation d’impact sur la biodiversité constituent des pistes d’amélioration.

Par ailleurs, de nombreux projets et actions de moindre envergure qui peuvent potentiellement porter atteinte à des espèces protégées et à leurs habitats ne sont pas concernés par l’obligation d’une évaluation des incidences sur l’environnement. Il n’est dès lors pas rare que la prise en compte de la biodiversité apparaisse comme un élément additionnel en fin de développement d’un projet, voire que cette prise en compte soit absente.

Les nouveaux articles 58 septies et suivants de la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 prévoient la création d’un Fonds notamment destiné à soutenir financièrement la compensation de milieux et espèces affectés par un projet. La mise en œuvre de ce dispositif constituera une opportunité de mieux compenser les atteintes de projets à la biodiversité à condition d’encadrer le processus de compensation pour s’assurer du respect des règles de base de la compensation, notamment que celle-ci porte sur les espèces et habitats impactés, qu’elle soit suffisante d’un point de vue qualitatif et quantitatif et qu’elle permette d’assurer la continuité écologique.

Au niveau de la planification territoriale, les objectifs, principes et mesures fixées par le Schéma de Développement de Territorial (SDT) constituent une opportunité de concevoir des projets d’aménagement qui permettent de préserver les sites de grand intérêt biologique, voire d’accroître le potentiel d’accueil de la vie sauvage par la reconstitution d’un maillage écologique. Des liaisons écologiques ont été identifiées à large échelle et il s’agira de les cartographier et de les matérialiser à une échelle plus locale. Ce schéma n’est toutefois pas contraignant et sa mise en oeuvre dépendra de la sensibilité, du dynamisme et de l’expertise des autorités locales qui, par ailleurs, sont également incitées à la poursuite d’autres objectifs, éventuellement contradictoires.

En synthèse, il y a lieu de souligner l’existence de plusieurs outils réglementaires qui se complètent partiellement pour encadrer l’évaluation des impacts sur la biodiversité, l’atténuation et la compensation de ces impacts. Ce système apparaît complexe et incomplet, avec pour résultante des difficultés qui portent notamment sur la qualité de l’évaluation des impacts sur la biodiversité, sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets non soumis à permis et sur l’atténuation et la compensation appropriées des impacts.

> La [présentation de Sandrine Liégeois](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2019-03-11-ateliers-biodiversite-plans-programmes-projets-sandrine-liegeois-spw-dnf-dnev.pdf?ID=39912&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Synthèse sous forme graphique





## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif aux plans et projets ont émis 31 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur l’éclairage apporté par l’intervenant ainsi que sur une analyse de la situation réalisée collectivement.

## Recommandations d’ordre stratégique

Comme ce fut le cas pour d’autres ateliers, les participants à cet atelier ont appelé de leurs vœux la définition d’**une stratégie wallonne pour la biodiversité** qui identifie les enjeux, objectifs chiffrés et moyens pour y parvenir. Cette stratégie devrait concerner tant la nature ordinaire que la nature extraordinaire. Elle viserait notamment la préservation des habitats patrimoniaux et la restauration du réseau écologique.

## Recommandations relatives à la réglementation

De nombreuses recommandations ont été formulées dans l’objectif de consolider la base légale permettant d’assurer l’absence de perte nette de biodiversité et la restauration du réseau écologique à l’occasion de la mise en œuvre des plans et projets et ce, en vue d’assurer la résilience des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques. Les recommandations concernent essentiellement :

* L’**attribution d’une valeur légale au réseau écologique** et ce, à toutes les échelles, et en y associant un objectif de restauration qualitatif et quantitatif ;
* L’attribution d’un statut légal et la fixation de mesures de **préservation des habitats patrimoniaux**, y compris en dehors des sites Natura 2000 ;
* La **limitation des dérogations et possibilités de construire dans les zones non urbanisables** ;
* La **mise en place d’un système de compensations** (quantitatif et qualitatif) rationnel et ambitieux ;
* La création d’un dispositif légal pour la prise en compte cohérente de l'impact de tous projets, y compris la **prise en compte de la nature non protégée**, de manière à rencontrer l’objectif de no net loss.

Par rapport au système de compensations à mettre en place, les participants à l’atelier ont recommandé d’une part, d’imposer la recréation d'un maillage écologique dans les plans et projets qui ont un impact sur la biodiversité et, d’autre part, de limiter l'utilisation du « Fonds biodiversité » à des mesures de compensation en lien avec le projet qui a généré les incidences. Pour assurer l’efficacité du système, les participants ont suggéré de davantage **préciser le contenu des notices relatives aux évaluations des incidences sur l’environnement**, par exemple au moyen d'une grille d'analyse. La finalisation, la distribution et l’attribution d’une valeur contraignante aux guides méthodologiques réalisés par le DNF ont également été recommandées, de même que l’organisation d’un **suivi de l’efficacité des obligations environnementales** par les bureaux d’étude, en application d’une base légale à créer.

Enfin, les participants ont recommandé de passer en revue les différentes législations touchant la biodiversité en vue d’en renforcer le caractère transversal. En particulier, les participants ont suggéré d’**intégrer davantage de normes relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans le Code Wallon de l'Agriculture**.

## Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

Pour assurer le respect de la séquence éviter-réduire-compenser par les plans et projets à gros impact, et réorienter le projet en amont si nécessaire, les participants ont recommandé la **création d’une procédure permettant de formaliser la remise de pré-avis**.

Plusieurs recommandations ont également été émises au sujet des dispositifs d’encadrement des études d’incidences avec :

* La **création d’un Fonds « Etude d'Incidences » indépendant** des promoteurs et du SPW afin de garantir l'impartialité des bureaux d'études ;
* L’organisation de la **vérification de la qualité des études**.

Et pour garantir la pérennité des mesures de compensations, la **création d’un organisme qui veille à la maîtrise foncière** a été recommandée.

Sur un plan plus transversal, les participants ont suggéré l’**ajout d’une rubrique relative à « l'impact biodiversité » dans toutes les notes au Gouvernement**.

Enfin, pour assurer la mise à disposition de compétences adéquates au niveau local, l’**engagement dans chaque commune d’un « fonctionnaire biodiversité »** a été recommandé.

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Pour s’assurer que les impacts sur la biodiversité sont correctement évalués en amont et pris en compte dans les décisions, les participants ont recommandé la **révision à la hausse du subventionnement relatifs aux outils planologiques communaux**.

A l’inverse, selon les recommandations des participants, une **contribution financière systématique au fonds biodiversité** devrait être prévue pour les projets soumis à permis ou sur la base du revenu cadastral.

Enfin, l’**intégration des éléments du réseau écologique dans les surfaces agricoles admissibles** pour le calcul des primes a également été proposée.

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

Aucune recommandation relative à la mobilisation et aux partenariats n’a été formulée dans le cadre de cet atelier.

#### Recommandations relatives aux actions de terrain

Aucune recommandation relative aux actions de terrain n’a été formulée dans le cadre de cet atelier.

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

La fourniture de **guides méthodologiques aux communes** a été préconisée en vue de les aider à identifier les enjeux biodiversité, définir leur réseau écologique et aiguiller les auteurs de projet vers les spécialistes (pré-avis DNF, par exemple).

Dans le même ordre d’idée, l'adoption d'un **contenu minimal** détaillé (guide d'analyse) pour la biodiversité et les services écosystémiques a été recommandée en vue d’améliorer la qualité des **notices et études d'incidences**. Par ailleurs, l’établissement d’une **grille d'analyse de la complétude des demandes d'urbanisme** reprenant l'ensemble des informations « biodiversité » utiles pour la suite a également été proposé.

Plusieurs recommandations ont en outre porté sur le **renforcement de la formation des acteurs locaux**, auteurs de projets et professionnels du secteur de la construction, qu’il s’agisse des **formations initiales** ou continuées, avec à ce sujet la proposition de mise en place de **cycles spécifiques de formation continue** sur la biodiversité adaptés aux acteurs visés. Il a par ailleurs été recommandé de renforcer la diffusion des informations relatives à l’organisation de formations et de les centraliser sur un site Internet en s’appuyant sur les co-financements existants (Interreg, Feder, etc.).

Enfin, les participants ont également recommandé d’**assurer la transparence et la publicité des enquêtes publiques et décisions** (en ce compris sur recours) sur un site Internet.

## Recommandations pour la recherche et le développement

En vue d’assurer leur préservation, les participants ont recommandé de réaliser une **cartographie des habitats patrimoniaux**, y compris en dehors des sites Natura 2000.

# Atelier thématique Tourisme et Bien-être

Enjeux

1. Développer l'offre touristique à travers un tourisme vert, doux, respectueux de l’intégrité du milieu et des habitants et mettre en évidence la valeur économique du patrimoine naturel dans le tourisme et les loisirs en vue d'en faire bénéficier la biodiversité
2. S’appuyer sur la restauration et la protection des milieux ou espèces emblématiques pour créer une offre touristique attrayante, notamment en termes d'infrastructure, autour de la biodiversité, avec un accent fort en termes de sensibilisation et d'éducation
3. Développer l'accès et ouvrir les espaces naturels, à travers des aménagements peu invasifs, pour y promouvoir une offre touristique axée sur la mobilité douce
4. Permettre à chaque citoyen wallon d'avoir accès à un espace naturel de qualité, accessible par la mobilité douce
5. Développer une image de marque pour promouvoir une région "Nature"

Johanna BREYNE, chercheuse à l’Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech

## Les enjeux touristiques en Wallonie

Le tourisme contribue à hauteur de 4 à 6 % du PIB de la Wallonie pour une valeur ajoutée de 3,6 milliards d’euros, soit 5 à 10 fois plus que la production agricole, forestière et la chasse (source : CGT 2017 - *La Wallonie en chiffres*). S l’on considère les différents secteurs qui contribuent à cette valeur ajoutée, ce sont la restauration et le transport qui arrivent en tête, bien avant l’hébergement. Cependant, le total des nuitées reconnues (69 % de l’offre) et non reconnues (31 % de l’offre) en Wallonie s’élève à 11,5 millions.

78,3 % concernent le tourisme de loisir et 21,7 % le tourisme d’affaires.

Les principales activités des visiteurs en Wallonie sont constituées par les promenades à pied et à vélo pour 20,5 % des cas et par les visites de sites naturels pour 5,6% des cas.

Les richesses naturelles représentent 67,8 % des raisons du choix de la destination touristique en Wallonie.

Parmi les attractions les plus visitées, 30 % concernent le « Pôle Nature » : grottes et cavernes, jardins, parcs, réserves, parcs animaliers et zoo. On déplore néanmoins très peu de prise en compte de l’importance réelle des espaces naturels en Wallonie.

## L’absence de mise en valeur des espaces naturels et du patrimoine naturel

En Wallonie, il y a une multiplication des structures touristiques, à savoir :

* 5 Fédérations touristiques provinciales ;
* 26 Maisons du Tourisme ;
* 202 Offices du Tourisme (OT) et Syndicats d'Initiative (SI).

Sans compter les acteurs de terrain comme les 10 Parcs naturels (PN), les 4 projets de massifs forestiers, le GR, Accueil Champêtre en Wallonie, la Fédération des Gîtes de Wallonie, … avec différentes labels (Marque Ardenne, etc.).

Malgré cela, on constate très peu de mise en valeur réelle des infrastructures d’accueil (hors caillebotis) et des activités et expériences. L’accessibilité des informations et la cohérence globale de la promotion sont à améliorer.

Il existe une forte demande pour les activités de randonnées, de découverte de la nature, recherche de la naturalité, d’émotions, d’enchantement, … Celle-ci est à mettre en regard du vrai gisement pour un écotourisme diffus à haut potentiel revitalisant des territoires épuisés.

## La logique des projets Forêts d’Ardenne, Agreta et Ardenne Attractivity

Les **Forêts d’Ardenne** est un projet qui vise à rassembler les acteurs et à proposer une offre touristique originale et tentante (manger, dormir et vivre « forêt ») sur 4 massifs pilotes :

1. La Grande Forêt de Saint-Hubert,
2. La Forêt de la Semois et de la Houille,
3. La Forêt du Pays de Chimay,
4. La Grande Forêt d’Anlier.
5. Le portefeuille de projets **Ardenne Attractivity** (Interreg France-Wallonie-Flandre) est axé sur :
* *Ardenne Ecotourism*, le développement d’une offre de tourisme durable en Ardenne transfrontalière ;
* *Ardenne Ambassadors*, la mobilisation des entreprises touristiques et des citoyens de l’Ardenne transfrontalière ;
* *Ardenne Marketing*, la mise en marketing touristique de l’Ardenne transfrontalière.

Le projet **Agreta Ardenne Grande Région Eco-Tourisme et Attractivité** (Interreg Grande Région) a pour ambition de construire une cohérence entre ce qu’on veut mettre en avant et ce qui est proposé en analysant notamment

* la demande du public ciblé,
* l’offre (paysages, prestations, …),
* la fréquentation et l’opinion

et ce, pour proposer des pistes d’actions pour les différents opérateurs et mieux prendre en compte les paysages et le capital naturel.

**Les 1ers résultats d’Agreta sur les attentes**

Selon les premiers résultats du projet, 80% des visiteurs de l’Ardenne en ont profité pour découvrir un espace naturel. La nature est la principale raison pour visiter l’Ardenne pour 58% des répondants.

Les résultats de l’étude montrent également que la 3ème activité la plus importante (> 30 %) est l’observation de la faune et de la flore.

Les attentes du public sont en pleine évolution (source : Interviews en 2005-06 in Colson, 2009) :

* le calme (83 %),
* des essences mixtes et feuillues plus présentes que les résineux,
* des arbres de grandes dimensions et des forêts multi-hauteurs,
* la présence de bois mort et des arbres d’intérêt biologique,
* des espaces naturels ouverts plus que des forêts continues ou des coupes rases,
* un circuit en boucle dans un massif (78 %),
* le sentier (36 %) plutôt que des chemins,
* du gravier, de la terre ou des caillebotis plutôt que du macadam,
* une infrastructure de base et diversifiée (pique-nique, bancs, miradors, points bivouacs),
* des éléments du patrimoine culturel restaurés et valorisés,
* achat et consommation des produits locaux.

Les répondants souhaitent qu’une action publique soit organisée au niveau de l’esthétisme exprimant la naturalité (vues, sons, odeurs, …) et de la biodiversité.

Les attentes des opérateurs touristiques quant à elles sont de développer une image cohérente de l’Ardenne, de dynamiser l’économie locale, de développer une campagne de sensibilisation du public sur la gestion des ressources naturelles, d’organiser des évènements de rencontre entre les différents acteurs du paysage ou encore d’organiser des formations sur les nouvelles tendances touristiques.

A ce titre, 47 % des opérateurs pensent qu’un nouveau label « Ecotourisme » adapté au contexte du tourisme ardennais pourrait être un atout dans leurs activités.

Sur base des données issues d’un opérateur de téléphonie portable, la fréquentation des sites suivie sur 150 jours nous indique entre 11.000 et 14.000 visiteurs/jours, avec 12 à 15 % de visiteurs régionaux, soit entre 85 et 87% de visiteurs nationaux et internationaux.

Au niveau de la mobilité, la voiture reste malheureusement le moyen de transport prédominant, que ce soit au niveau des déplacements vers les sites naturels (84%) et même une fois sur place (64%).

Les visites “naturalistes” sont caractéristiques d’une autre forme de tourisme en Wallonie et représentent 300.000 visites/an.

La région de Nismes, la vallée de la Meuse, le Dinantais, Harchies, la vallée de la Dyle, les Hautes-Fagnes, le Plateau des Tailles, la Semois et la Gaume, … sont des sites bien visités avec plus de 600 visites par an par 25 km2.

Les sites protégés (1% du territoire) comptabilisent à eux seuls 20% des visites.

## Exemples de mise en valeur

Le Bosland (Limbourg) compte 4 700 hectares de forêts communales et plus de 1 000 hectares de forêts privées et on y a recensé en 2017 350 000 randonneurs.

Le Groene gordel (Gent) bénéficie d’un centre sans voiture et d’un plan de circulation en transport public, vélo, … Les zones vertes sont mises en réseau : réserves, parcs, …

Le Parc national de la Haute Campine (Hoge Kempen) s’étend sur 6 000 hectares de nature rendue accessible et partagée avec 200 kilomètres de randonnées. 120 millions d’euros ont été investis pour un retour annuel de 20 millions d’euros et 400 emplois créés. La 1ère année, 700 000 visiteurs ont été comptabilisés.

En France, la réserve naturelle du Marais de Lavours accueille 40 000 visiteurs par an sur ses 500 hectares.

> La [présentation de Johanna BREYNE](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2019-02-28-ateliers-biodiversite-tourisme-et-bien-etre-johanna-breyne-ulg.pdf?ID=39911&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Synthèse sous forme graphique





## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif au tourisme et au bien-être ont émis 35 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur l’éclairage apporté par l’intervenant ainsi que sur une analyse de la situation réalisée collectivement.

## Recommandations d’ordre stratégique

Parmi les recommandations émises, 6 se rapportent à la stratégie à déployer, en particulier, pour promouvoir un **tourisme vert et durable.** Les moyens à mettre en oeuvre pour ce faire sont de l’ordre du financement d'**infrastructures d’accueil** (mobilité douce, etc.), de l’application de la **charte européenne du tourisme durable** et de l’élaboration d’un nouveau **schéma directeur** propre aux spécificités et atouts de chaque région touristique wallonne. Il s’agit également de renforcer la prise en compte de la fonction sociale de la forêt par le DNF.

## Recommandations relatives à la réglementation

Les participants n’ont pas émis de recommandation relative aux évolutions à apporter au cadre légal.

## Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

En soutien à ce qui précède, les participants ont énoncé 8 recommandations organisationnelles et de gouvernance. À savoir, l’évaluation de l’impact du tourisme sur les milieux naturels, le cofinancement public/privé des infrastructures, la création d’un comité d’acteurs territoriaux et scientifiques, l’étendue de la valorisation touristique des massifs forestiers, une coordination efficace entre le DNF et le CGT (accord-cadre) et enfin, le renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans les permis et autorisations relatifs aux activités touristiques.

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Cette catégorie ne rencontre pas de recommandation dans l’atelier thématique tourisme et bien-être.

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

Au sein de cet altier, 3 moyens d’actions ont été identifiés :

* favoriser la cohérence de l’ensemble de la **chaîne écotouristique** de la promotion de l’activité à sa réalisation ;
* **impliquer les gestionnaires privés et publics** dans la définition et la mise en oeuvre des actions ;
* augmenter l’**offre en transport public** TEC/SNCB en coordination avec le CGT et d’autres acteurs qui travaillent au développement de produits durables.

## Recommandations relatives aux actions de terrain

Les participants ont recommandé des actions de terrain en termes de développement de la **mobilité douce** incluant des **infrastructures cyclables adaptées** aux personnes à besoin spécifique et connectées à de l’**intermodalité**.

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

Parmi les 12 recommandations qui ont été formulées à ce sujet, 4 concernent la formation et l’éducation au tourisme durable des acteurs-clés tels que les promoteurs et les acteurs locaux. Un catalogue de formation pourrait être dispensé par les guides nature, le DNF, les CRIEs, …

D’autres recommandations traitent de :

* inclure un volet “nature” dans le label Wallonie Destination Qualité;
* favoriser l’utilisation du numérique ;
* actualiser l’atlas des voies lentes ouvertes au public ;
* valoriser les produits locaux.

#### Recommandations pour la recherche et le développement

Les 2 recommandations émises par les participants au sujet de la recherche et du développement sont axées sur l’analyse des potentialités d’accueil des sites et sur la demande touristique.

# Atelier thématique Education

**Enjeux**

1. Intégrer l'éducation à l'environnement au parcours scolaire et promouvoir une approche systémique et transversale
2. Sensibiliser l’ensemble de la population à l'enjeu biodiversité & services écosystémiques, notamment via les sciences participatives
3. Sensibiliser et former les élus à l'impact sur la biodiversité de leurs prises de décisions (tous domaines confondus)
4. S'appuyer sur la diversité des canaux médiatiques comme vecteur de sensibilisation et d'information à la biodiversité et au vivant
5. Développer les formations en matière de biodiversité à destination des acteurs de terrain travaillant avec la biodiversité et veiller à l'intégration transversale de cette préoccupation dans les formations professionnelles

*Christine Partoune est docteur en science, formatrice des enseignants du secondaire en géographie à l'ULG et enseignants du primaire à la Haute Ecole Libre Mosane et chercheuse sur la question des paysages*

Pour définir une stratégie éducative, il est d’abord utile de définir les finalités à poursuivre et ensuite de définir les objectifs d’apprentissage et les postulats sur lesquels ils reposent.

**Les finalités à poursuivre devraient être** de garder intact les espaces sauvages ; protéger les espèces menacées et leur habitat ; cultiver la biodiversité ; reconstruire le monde sauvage

**Les postulats et les objectifs d’apprentissage sont** :

* Percevoir la biodiversité et situer l’état de la biodiversité à un endroit donné :
	+ D’être capable d’identifier les espèces indigènes et connaître leur habitat
	+ De disposer d’un référentiel qualitatif et reconnaître des lieux plus riches de lieux pauvres dans des biotopes comparables. Et cela ne peut pas se faire en restant confiné autour de chez soi.

C’est ce qu’on appelle en pédagogie, l’intelligence naturaliste-écologique, il ne s’agit pas seulement de savoir identifier les espèces mais aussi de comprendre comment fonctionne le système écologique.

* Apprendre à aimer la nature :
	+ S’émerveiller de la nature sauvage en comparaison à la nature domestiquée. Ne pas avoir peur de la nature.
	+ Se passionner pour le mode de vie des animaux sauvages et des plantes ;
	+ Questionner les relations homme-nature, d’un point de vue philosophique, critique, documenté pour sortir des idées toutes faites.
* Identifier les comportements nuisibles et connaître le socio-système
	+ Connaître les facteurs anthropiques qui engendrent une perte de biodiversité,
	+ Être capable de réaliser un diagnostic à un endroit donné
	+ Connaître le fonctionnement du territoire
* Connaître les alternatives et savoir développer une intelligence commune du territoire :
	+ Découvrir et participer à des actions de conservation menées par les associations et/ou les pouvoirs publics
	+ Acquérir des compétences en animation territoriale. En Belgique c’est un concept qui ne correspond pas encore à une fonction dans l’administration. En France, par contre, cela existe et l’animateur territorial est celui qui met en synergie tous les acteurs d’un territoire. Cela peut ressembler en partie à la fonction des gestionnaires de contrat-rivière chez nous.

## Les enjeux : états des lieux

**Enjeu 1 : Intégrer l’éducation à l’environnement au parcours scolaire et promouvoir une approche systémique et transversale**

Les programmes scolaires sont une déclinaison des socles de compétences définis par l’inspection. Afin de connaître la place de l’environnement et de la biodiversité dans le parcours scolaire, il est donc utile de se référer aux socles de compétences pour « l’éveil scientifique et géographique » ; c’est le référentiel valable pour tous les réseaux de l’enseignement fondamental et du premier degré.

Dans l’enseignement fondamental et au premier degré, c’est dans le cours d’éveil scientifique et en géographie que nous trouvons des compétences relatives à la biodiversité et à l’environnement. C’est essentiellement la « classification des êtres vivants » qui est abordé, par contre la compétence : « les hommes et l’environnement : gestion, conservation et protection des ressources ; utilisation des ressources ; épuisement, destruction, pollution » l’est très rarement. De même, les « interactions homme-environnement » sont peu abordées. La raison principale est sans doute que dans les faits, en primaire, le cours d’éveil, s’il est prescrit à raison de trois heures par semaine, devient une variable d’ajustement lors de l’approche des épreuves du CEB où les professeurs mettent l’accent sur les cours de mathématiques et de français.

Les freins principaux à une meilleure place de la biodiversité dans les cours du fondamental et du premier degré sont :

* Les connaissances et les affinités des enseignants en matière de nature et d’environnement ;
* La généralisation d’un mode de vie déconnecté du dehors et de la nature ;
* L’accessibilité à un milieu « nature sauvage admise » proche de l’école ;
* Les peurs liées à la sécurité pour laquelle la tolérance est nulle : peur que les enfants se blessent, peur de la nature sauvage, peur de la circulation, etc.

Pour l’enseignement secondaire, la biodiversité se retrouve dans les référentiels de compétences des cours de sciences de base. Sans apprendre à reconnaître les plantes, les élèves apprennent le fonctionnement d’un écosystème mais trop rarement in vivo. Ils étudient aussi les causes de la diminution de la biodiversité et les services écosystémiques. Il est à noter que chaque enseignant organise son cours en fonction de sa formation de base : chimie, biologie, etc. qui va donner une orientation au cours dispensé. Il peut être utile de se poser la question de la formation de base requise pour enseigner une matière.

Bien que cela soit surprenant, la Ministre a déclaré que ce sont les professeurs d’EPC (éducation à la philosophie et à la citoyenneté) qui doivent aborder la question du réchauffement climatique. Si ce cours peut être une bonne porte d’entrée pour explorer les limites du système planétaire, la difficulté reste quand même les connaissances en environnement de ces professeurs. En effet, actuellement ce sont les professeurs de morale et de religion qui dispensent ces cours. Après la réforme de la formation initiale des enseignants les régents en français et en sciences humaines pourront également les dispenser, sans toutefois avoir reçu une formation en environnement.

Pour les études en technique de qualification – section agronomie, les étudiants doivent apprendre à reconnaître les principales espèces de la flore sauvage et ils doivent apprendre à utiliser les techniques les moins nuisibles pour l’environnement afin de gérer les plantations

Certaines écoles sont accompagnées par les associations de l’ErE.

Les inspirations d’ailleurs

Les Etats-Unis ont introduit dans la loi fédérale la prescription d’activités d’apprentissage sur le terrain. Le mouvement « No child left inside » pousse à ne pas laisser les enfants à l’intérieur et a donné lieu à des engagements de certains états.

La France a décidé d’inscrire l’ErE et le DD dans le programme scolaire. Ce qui en fait une obligation. Ils ont aussi créé un comité académique au DD dont le but est de mobiliser tous les échelons du système éducatif pour qu’ils travaillent ensemble.

**Enjeu 2 : sensibiliser l’ensemble de la population à l’enjeu biodiversité et aux services écosystémiques, notamment via les sciences participatives.**

C’est le rôle d’associations environnementales comme Natagora et les CNB qui ont des compétences naturalistes et en gestion de la biodiversité. Et qui arrivent à mobiliser des milliers de citoyens.

Les associations de l’ErE comme les CRIE proposent surtout des animations pour les enfants et les familles. Ils sont très bons dans l’approche sensible (aimer) mais ne proposent pas encore d’animations sur les services écosystémiques.

**Enjeu 3 : sensibiliser les élus à l’impact de la biodiversité de leurs prises de décisions (tous domaines confondus)**

C’est le rôle des structures transcommunales comme les contrats rivières, la fédération des parcs naturels, etc. Il s’agit aussi d’élargir cet enjeu à la formation des agriculteurs et des fonctionnaires communaux et régionaux.

**Enjeu 5 : développer les formations en matière de biodiversité à destination des acteurs de terrain travaillant avec la biodiversité et veiller à l’intégration transversale de cette préoccupation dans les formations professionnelles.**

Plusieurs masters abordent la biodiversité comme Bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels ; Biodiversité et environnements végétaux tropicaux ; Smart rurality ; Master en sciences et gestion de l’environnement, etc.

Certaines structures proposent également des formations non-qualifiantes.

> La [présentation de Christine PARTOUNE](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/2019-03-20-ateliers-biodiversite-education-christine-partoune-iep.pdf?ID=39951&saveFile=true) est disponible sur le portail dédié à la Biodiversité en Wallonie

## Synthèse sous forme graphique





## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif à l’éducation ont émis 41 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur l’éclairage apporté par l’intervenant ainsi que sur une analyse de la situation réalisée collectivement.

## Recommandations d’ordre stratégique

Les recommandations d’ordre stratégique formulées par les participants à l’atelier visent avant tout à assurer la **tenue de cours d’éducation relative à l’environnement** et l’**organisation de «** **sorties nature »** aux différents niveaux et dans les différentes filières. A cet effet, une **stabilisation de l’emploi dans le monde associatif** est préconisée afin de pouvoir prodiguer un soutien aux écoles.

Par ailleurs, les participants à l’atelier ont également proposé de **favoriser l'émergence de nouveaux métiers** qui prennent en compte la préservation de la biodiversité.

#### Recommandations relatives à la réglementation

Les participants à l’atelier ont rappelé l’importance d’**inscrire la préservation de l’environnement et de la biodiversité dans les textes de loi**.

Ils ont également proposé d’intégrer dans le code de la démocratie locale la **réalisation et la diffusion aux élus, d'un état des lieux du patrimoine naturel de leur commune**.

Par ailleurs, la **professionnalisation des métiers** qui touchent à la biodiversité a également été recommandée, par exemple **en instaurant un accès à la profession** pour les entrepreneurs de parcs et jardins, les éco-cantonniers, les forestiers privés, etc.

## Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

Les participants à cet atelier ont formulé de très nombreuses recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance.

Parmi ces recommandations, plusieurs concernent le renforcement des liens entre acteurs avec :

* la **fédération des initiatives** citoyennes, publiques et associatives ;
* le **renforcement de l'accord de coopération** entre la Communauté française, les Régions bruxelloise et wallonne et le monde associatif ;
* la **création d’une task force biodiversité** comme support à la formation ;
* le **renforcement des contacts entre les agents du DNF et les élus locaux** pour la gestion des forêts et des espaces naturels.

Dans le même ordre d’idée, les participants ont proposé que l'environnement, la nature (et la biodiversité) relèvent d'un seul ministre.

Plusieurs autres recommandations concernent les **subventions** octroyées au monde associatif : les participants proposent que ces dernières soient **renforcées sur base de critères objectifs** et qu’il soit procédé à un juste contrôle des moyens octroyés.

Les participants ont également recommandé de **renforcer la mise en place des PCDN** et augmenter les moyens financier/humains pour les actions et faciliter les démarches administratives.

Enfin, pour ce qui concerne les rapports avec les médias, les participants ont recommandé d’une part, d’insérer dans les contrats-programmes avec les médias subventionnés l'obligation de produire de manière récurrente un certain nombre d'**émissions sur la biodiversité** et, d’autre part, d’engager des spécialistes chargés de traquer, dénoncer et **corriger les informations erronées** sur le web et dans les médias.

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Aucune recommandation relative aux mesures d’incitation et de dissuasion n’a été formulée dans le cadre de cet atelier.

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

Les participants ont proposé que les **partenariats entre les associations et les acteurs de la formation** soient renforcés et ce, tant dans le milieu scolaire que dans le contexte de formations professionnalisantes. Il a également été suggéré d’assortir les "mauvaises" nouvelles de propositions concrètes pour améliorer les choses et pour rejoindre un **réseau de citoyens actifs** pour la nature.

## Recommandations relatives aux actions de terrain

Aucune recommandation relative aux actions de terrain n’a été formulée dans le cadre de cet atelier.

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

De très nombreuses recommandations ont été formulées au sujet de la sensibilisation, de la formation et de la communication.

La **création d’un évènement régional ou d’un label** pour faire connaître les initiatives et les mettre en avant, leur donner une visibilité plus globale, a notamment été recommandée, de même que création d’un **numéro d'appel** pour recevoir des conseils et des informations sur la biodiversité par un acteur neutre.

Pour ce qui concerne la communication vers le grand public, les participants ont suggéré de **s’appuyer davantage sur la presse** et de :

* Profiter d'événements médiatiques comme le Beau Vélo de Ravel, le Printemps grandeur nature, Festival nature Namur, Tour de France,...) pour donner un éclairage nature bien visible;
* Réaliser de grandes campagne médiatiques de revalorisation de la nature « sauvage » ;
* Organiser plus fréquemment des conférences de presse sur la biodiversité ;
* Promouvoir les ressources du géoportail de Wallonie à travers la presse.

A cette fin, les participants ont recommandé d’améliorer les contacts presse au sein de l'administration et de mieux expliquer le pourquoi des actions d'intérêt général entreprises.

A titre plus anecdotique, les participants ont également suggéré de favoriser l'utilisation des sites web sur la nature lors d'ateliers nouvelles technologies (3e âge, demandeurs d'emploi, etc.) au niveau communal.

Plusieurs recommandations ont par ailleurs porté sur le **renforcement de la sensibilisation et de la formation des professionnels**, tous secteurs d’activités confondus (enseignants, professionnels de la biodiversité, étudiants en communication et journalistes, etc.), et ce, dès les formations initiales. Les participants ont en outre recommandé de dégager du temps et des moyens pour les formations continuées, en particulier des enseignants du fondamental et du secondaire ainsi que des professionnels de la biodiversité.

Une **formation spécifique attrayante à destination des élus** a également été recommandée. Par ailleurs, l’intégration de la composante biodiversité au Salon des mandataires en mettant l'accent sur les bénéfices que les communes peuvent en retirer a également été proposée, de même qu’une diffusion la plus large possible du présent rapport.

## Recommandations pour la recherche et le développement

En termes de recherche et développement, les participants ont proposé :

* L’établissement d’un cadastre des formations existantes et de leurs débouchés ;
* La création d’une plateforme collaborative pour cartographier les éléments du maillage écologique et l'état de la biodiversité ;
* Le développement d’une application numérique pour éveiller à la nature par le jeu qui servirait également à récolter des données scientifiques.

# Atelier thématique Gouvernance

**Enjeux**

1. Développer une stratégie post 2020, en tenant compte des bénéfices socio-économiques, des processus internationaux (IPCC, IPBES, ...) et déclinée en plan d'action avec des objectifs SMART
2. Renforcer la justice environnementale : mettre en œuvre la législation en matière de biodiversité : contrôle et sanction
3. Augmenter les moyens financiers et humains consacrés à la biodiversité
4. Impliquer, associer et mobiliser l’ensemble des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies "biodiversité"
5. Intégrer les principes de transversalité et de subsidiarité dans le développement de la stratégie Biodiversité
6. Garantir la transparence des processus décisionnels

L’intervenant programmé en introduction de cet Atelier n’a pu intervenir pour cause de maladie. En l’absence d’introduction, nous avons opté pour donner davantage de temps à la construction des analyses AFOM sur les enjeux traités pendant cette journée afin de capitaliser sur l'intelligence collective du groupe. Nous vous invitons à prendre connaissance des analyses produites en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/ateliers-biodiversite-afom.pdf?ID=40186&saveFile=true) de ce rapport.

## Synthèse sous forme graphique

##



## Recommandations

Les participants à l’atelier relatif à la gouvernance ont émis 91 recommandations. Celles-ci sont reprises dans leur intégralité en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/recommandations-produites-en-atelier.xlsx?ID=40183&saveFile=true). Ces recommandations se sont appuyées sur une analyse de la situation, pour chaque enjeu, réalisée collectivement et reprise en [annexe](http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/ateliers-biodiversite-afom.pdf?ID=40186&saveFile=true).

## Recommandations d’ordre stratégique

Les recommandations produites en atelier invitent à l’élaboration d’une **stratégie « biodiversité »** selon des modalités relativement classique. Elle devrait s’appuyer sur une **vision prospective**, devrait identifier les **pressions** sur la biodiversité, les traduire en **objectifs** (réponse) **opérationnels** qui contribuent à la réalisation d’objectifs et indicateurs « chapeau » SMART & facilement communicable. Les participants ont relevé la nécessité d’avoir une **approche systémique** et de veiller à la **transversalité** de cette stratégie notamment en lien avec le climat, l’environnement et l’agriculture. Ils ont soutenu la prise en compte des **services écosystémiques** dans toutes les politiques et les processus décisionnels, notamment pour contribuer à cette transversalité.

## Recommandations relatives à la réglementation

Les participants invitent la Wallonie à intégrer les **engagements internationaux** relatifs à la biodiversité dans la législation régionale. Ils recommandent également de veiller à une meilleure **articulation et harmonisation des décrets et arrêtés** notamment de la Loi sur la Conservation de la nature et du Code de l’environnement pour en améliorer la compréhension. Ils recommandent la mise en œuvre de compensations « biodiversité » en cas d'artificialisation du territoire le plus en amont possible de l’élaboration des projets.

## Recommandations relatives à l’organisation et à la gouvernance

Les participants ont relevé la nécessité d’assurer un pilotage de la **stratégie** à un niveau qui assure sa transversalité et permette de dépasser la temporalité d’un mandat politique. La création d’une **agence wallonne de la biodiversité** a été évoquée dans plusieurs ateliers. Ils recommandent de renforcer **les moyens humains et budgétaires** et de réorienter les subsides de la PAC en faveur de la biodiversité.

Les participants ont proposé de nombreuses pistes organisationnelles pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques via la création d’une **plateforme interministérielle Wallonie-Wallonie Bruxelles** pour la biodiversité, l’instauration d’une **cellule de coordination Biodiversité et Climat** au niveau du **Cabinet du Ministre-Président.** Ils recommandent également de **séparer les compétences agricoles et environnementales** tant dans l’administration que les compétences ministérielles et de rassembler les compétences **environnementales (nature, environnement, climat)**. Ils suggèrent également de nommer des **fonctionnaires biodiversité** dans chaque direction avec avis contraignant.

Ils recommandent également l’**implication des différentes parties prenantes** à l’élaboration de la stratégie, notamment à travers la fonction consultative, la mise en place de projets participatifs concrets et une attention particulière aux **besoins des groupes qui s’expriment le moins**.

Il recommande de développer une **culture d'évaluation** (efficacité et impact, y compris les effets secondaires) des politiques publiques et publier ces évaluations, recommandation à laquelle la stratégie biodiversité n’échappe pas, l’évaluation devant être indépendante.

Les participants recommandent aux politiques et aux administrations compétentes une plus grande **transparence des décisions**. Il s’agit pour les administrations et les exécutifs d’appliquer avec davantage de proactivité la convention d’Aarhus afin de **mieux expliquer et communiquer pro-activement les décisions et actes administratifs** (autorisation, dérogation...) prises, de les motiver au regard des **avis scientifiques émis**. Au regard cette responsabilité scientifique, ils ont également souligné l’importance d’assurer **l'indépendance du DEMNA** (personnalité juridique et statut scientifique). Les participants invitent à **dépolitiser la fonction publique**, à une **évaluation à 360 degrés** des cadres de l'administration et à renforcer le rôle de l’administration pour appliquer la législation. Au niveau de l’administration, les participants recommandent la reconnaissance du **statut de lanceur d’alerte et à une plus grande liberté de parole** sur ces enjeux**.**

Les participants ont également proposé de nombreuses recommandations sur le thème des sanctions en matière de biodiversité. Il s’agit de mettre en œuvre le **principe du pollueur payeur** (pour les pollutions diffuses)et **d’instaurer des régimes de sanctions** prévoyant la réparation et la compensation. Ils relèvent la nécessité d’augmenter les moyens pour un **contrôle plus large et des poursuites effectives** des infractions**.** Ils suggèrent la création d’un **observatoire permanent** relatif à la mise en œuvre de ces dispositions.

Les participants recommandent d’inciter les **communes à élaborer et adopter un Schéma de Développement (pluri)Communal** tenant compte de la biodiversité de manière participative et d’intégrer cet enjeu aux CCATM.

## Recommandations relatives aux mesures d’incitation et de dissuasion

Les participants recommandent de supprimer les incitants fiscaux néfastes à la biodiversité et à soutenir les actions des parties prenantes en utilisant notamment le levier fiscal.

## Recommandations relatives à la mobilisation et aux partenariats

Les participants invitent à construire la stratégie de manière inclusive et de fédérer les acteurs autour d'un **objectif transversal,** mesurable et facilement communicable, décliné par secteur.

Ils suggèrent de soutenir les actions positives et pérennes pour la biodiversité et de continuer le projet business et biodiversité avec le fédéral.

Ils suggèrent de créer des synergies avec la fédération Wallonie Bruxelles pour renforcer la formation des acteurs et citoyens à la biodiversité, notamment par la création d’un pôle d’experts éducation / biodiversité.

## Recommandations relatives aux actions de terrain

Les participants ont produit des recommandations qui peuvent être développées principalement au niveau des administrations : il s’agit de donner un **accès effectif et aisé aux données administratives pour les agents DNF** (SIGEC, urbanisme) et de simplifier les procédures (rédaction de PV …), d’unifier les bases de données qui enregistrent des infractions. Ils ont également suggéré la constitution d’un **annuaire "biodiversité"** pour faciliter l’identification des compétences spécifiques et de réaliser et diffuser un **cadastre des subsides** en matière de biodiversité pour favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes par les acteurs de terrain

## Recommandations relatives à la sensibilisation, la formation et la communication

Les participants ont proposé quelques recommandations en matière de sensibilisation et d’éducation. Il s’agit notamment de renforcer l**’appropriation** de cette thématique par **nos élus** en invitant le Parlement à débattre de ces enjeux et du cadre de la stratégie. Les participants relèvent également la nécessité de renforcer de manière structurelle la **formation des décideurs, des administrations et de la justice** sur cette matière et de conscientiser les parties prenantes. Ils invitent les communes à créer des **réserves naturelles communales à finalité pédagogique** (gestion participative et parcours pédagogique pour les enfants)

## Recommandations pour la recherche et le développement

Les participants n’ont pas proposé de recommandation de cette catégorie.

# Perspectives

La matinée de clôture du 26 avril prévoit un temps de débat avec le politique. Ce sera l’occasion pour lui de se réapproprier le processus et d’envisager des perspectives de valorisation du travail réalisé en atelier et des recommandations qui en sont issues.

Un compte rendu des propositions émises sera mis en ligne à la suite de cette matinée.